

La Conférence

ANNÉE JUDICIAIRE 1999-2000 • N°2 • NOVEMBRE-DECEMBRE 1999

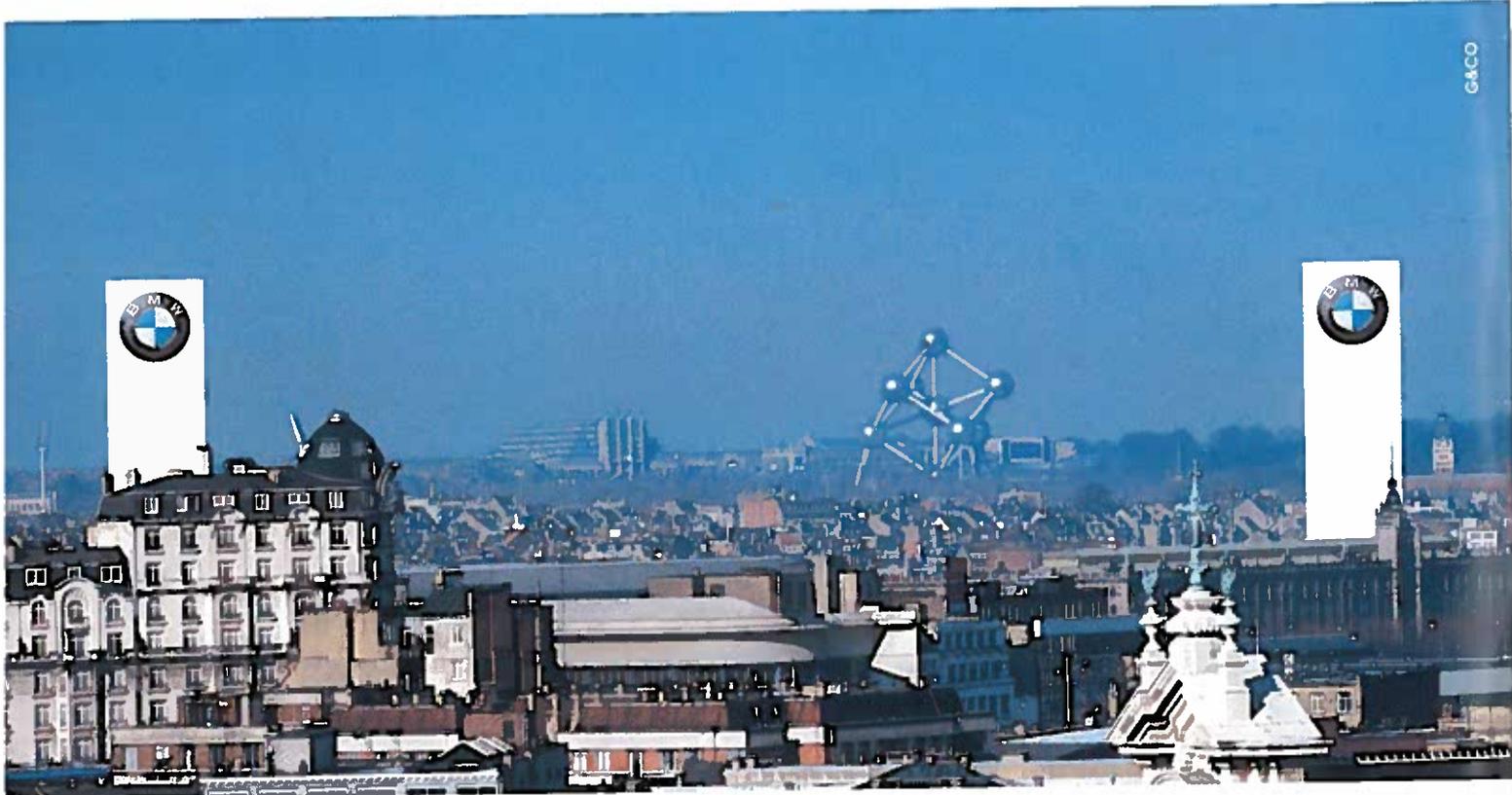
2



paraissant cinq fois par an - Autorisation n° 810 - Bureau de dépôt : Bruxelles X



BMW Brussels. Le service s'élève au plus haut niveau.



Si vous êtes habitué à la meilleure qualité, vous vous sentirez bien chez BMW Brussels. Dans l'environnement agréable et élégant de nos show-rooms, un personnel très compétent est prêt à vous détailler le choix le plus étendu de modèles exposés. Vous apprécierez tous les atouts de nos installations: atelier moderne et ultra-équipé, service pièces de rechange, département carrosserie, business lounge et grand parking couvert. Sans compter le centre d'occasion BMW Quality Selection EUROPlus, le département motos et tous les services de BMW Financial Services. BMW Brussels fait partie du groupe BMW et peut ainsi vous proposer toute la gamme et tous les services BMW sous le même toit. Avec une efficacité que vous aurez plaisir à mettre à l'épreuve.

BMW Brussels
Filiale de BMW Belgium

Quartier Louise
Rue du Magistrat 22-38
1000 Bruxelles
Tél. 02/641 57 11

Evere
Avenue L. Mommaerts 2
1140 Bruxelles
Tél. 02/730 49 11



Si vous aimez conduire

sommaire

5 chroniques

- 5 Le billet du Délégué
par Laurent Verbaeken
- 7 ANQ.T Actualité du droit égyptien pharaonique
par Etienne Vande Walle
- 9 Le droit qui change
par Jean-Cyril Teldkows
- 10 Bruxelles, capitale de la voiture
par Bernard Delloye
- 11 Octave Maus ou trente années de lutte pour l'art
par Pierre Corvilain

18 échos

21 activités

- 21 Palais littéraire et artistique :
«Voyages d'Abyssinie en Ethiopie» par Me B-E. de Fays
- 21 Théâtre : Mata-Hari
- 22 Déjeuner de rencontre entre avocats et magistrats
- 22 Conférence Berryer
- 22 Goûter de Saint-Nicolas
- 23 Tribune des Grandes Conférences :
M. André Comte-Sponville
- 24 Mini-recyclage : «Le règlement des litiges en matière de circulation routière, par voie arbitrale»
- 24 Concours à Liège et Lille
- 25 Palais littéraire et artistique : Exposition :
James Ensor, prince des peintres
- 25 Spectacle Musical : La Belle & la Bête
- 26 Colloque : «Actualités du droit de la santé»
sous la direction scientifique de Mes Jean Crayplants
et Jean-Luc Fagnart
- 27 Rentrée solennelle de la conférence du jeune
barreau de Bruxelles
- 27 Colloque : «Pas de liberté pour les ennemis de la liberté»
Groupements Liberticides et droit
- 28 Voyage : L'Egypte
Découverte du Caire, croisières sur le Lac Nasser et sur le Nil

30 agenda & infos

Vous vous êtes sans doute déjà, tout comme moi, perdu dans le dédale de notre beau Palais de Justice, cherchant un local comme une épingle dans une meule de foin. C'est à l'une de ces occasions, que j'ai pensé que l'on aurait à tout le moins pu utilement diviser le bâtiment en un côté pair et un côté impair. Cela aurait déjà eu l'avantage de limiter la surface de recherche par deux!

Je viens d'apprendre par Mr Maes, conservateur du palais, qu'il y a déjà un moyen beaucoup plus pratique de s'y retrouver, moyen que j'ignorais et que je vous livre ici, en espérant faire oeuvre utile. Chaque local porte un numéro précédé d'une lettre affiché sur sa porte : «M» si ce local est situé du côté de la rue des Minimes, «L» s'il est proche de la rue aux Laines, «W» pour les locaux à l'arrière du palais, côté rue Wijnants, et enfin «P» pour ceux installés du côté de la place Poelaert. Après la découverte ludique de la coupole, voici pour le côté pratique de notre vie au palais.

Un autre aspect pratique qui inquiète sans doute beaucoup d'entre vous, est le futur abri des tribunaux du commerce, appelés à déménager de leur situation actuelle. Les bruits les plus fous ont courus, qui situaient les futurs nouveaux locaux... à l'autre bout de la ville. Il semble que rien n'est arrêté à l'heure où j'écris ces lignes, Mme le Président du Tribunal de Commerce estimant ses besoins à 15.000 m², tandis que le ministère ne se dit prêt qu'à lui en allouer 8.000. Gageons que l'on s'achemine vers un compromis à la belge, et prions, pour notre confort à tous, que l'ancien ministère des affaires étrangères trouve grâce aux yeux des instances concernées.

La délibération du prix des anciens présidents est postposée au 23 novembre prochain, si bien que la date limite de remise des consultations, l'est elle-même au vendredi 12 novembre. J'espère que de nombreux stagiaires profiteront de ce délai supplémentaire pour participer à ce prix, dont l'énoncé a été publié dans le n° 1 de début septembre.

Vous trouverez le programme complet de notre voyage en Egypte en fin de périodique. Les dates du voyage ont également été légèrement modifiées, ce qui permettra d'en augmenter la durée de deux jours, non seulement sans augmentation de prix, mais avec même une diminution de celui-ci. Vous êtes déjà nombreux à vous y être inscrits, ce dont je me réjouis, et j'invite les hésitants ou les distraits à ne pas traîner pour nous rejoindre.

En couverture de ce périodique un extrait d'une huile de M. Jean-Marie La Haye, vice-président du tribunal de Commerce, qui illustre le palais littéraire et artistique de M. le notaire de Fays, «Voyages d'Abyssinie en Ethiopie». Celui-ci aura lieu le 9 novembre prochain, dans les salons de l'Atalaïde, ce qui constituera déjà un voyage en soi.

Le 7 décembre, la tribune des Grandes Conférences accueillera le philosophe André Comte-Sponville. Une soirée à ne manquer sous aucun prétexte.

Notre rubrique «Honneur à la robe!» sera l'occasion, sous la plume de Me Pierre Corvilain, d'évoquer cette fois le souvenir d'un ancien directeur de la conférence, Me Octave Maus, proche de James Ensor, dont vous visiterons l'exposition le 9 décembre. De nombreuses autres activités sont organisées que je vous laisse le soin de découvrir.

Je rappelle également à tous que les colonnes et la couverture de ce périodique leurs sont ouvertes. N'hésitez donc pas à m'adresser vos oeuvres et vos articles.

Vous tous qui avez des idées et du talent, vous qui brûlez d'écrire ou de participer à nos revues, faites-vous connaître sans tarder! La conférence se fera un plaisir de relayer toutes ces qualités.

Je voudrais terminer en réitérant mon appel aux objets, livres, photos et documents de toutes sortes se rapportant à notre profession, pour le musée de l'avocat que je voudrais voir se mettre sur pied cette année.

Bonne fin d'année 1999 à tous, et un très joyeux réveillon de l'an 2000.

Pierre Winand

Couverture : détail d'une huile de Mr Jean-Marie La Haye, vice président du Tribunal de Commerce

LA CONFÉRENCE est éditée par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles
ÉDITEUR RESPONSABLE : Me Pierre Winand,
avenue Louise 203 - 1050 Bruxelles
RÉDACTEUR EN CHEF : Me Louis Belzer
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Me Claire Bruynel

COLLABORATRICE PERMANENTE :

Régine Waterman - Tél. : 02/508.66.43

DESSINS : Marcel Straut

RÉALISATION : RP&C

PUBLICITÉ : RP&C - 145, rue Meyerbeer - 1180 Bruxelles

Tél. : 02/343.52.20 - Fax : 02/343.61.72

IRISPen 3.2

Le stylo "Made in Belgium"
idéal pour les avocats !

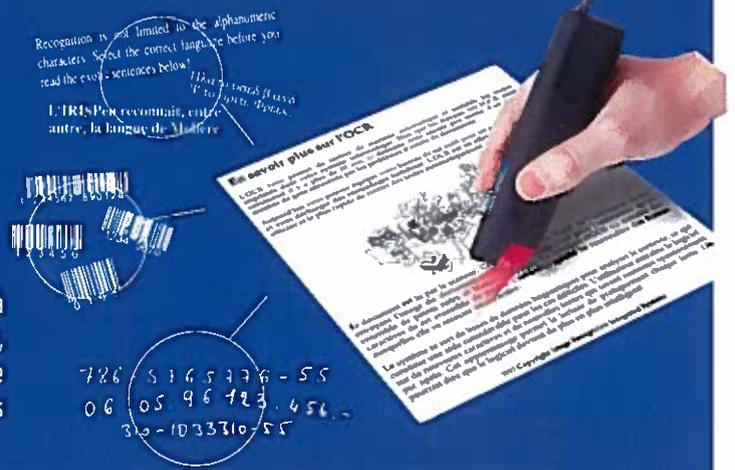
Finis l'encodage fastidieux de textes, de chiffres manuscrits ou de code à barres. Glissez l'IRISPen™ sur des informations imprimées (livres, magazines, journaux, listings, courriers, conclusions,...) et le texte s'introduit immédiatement dans votre application active, comme si vous l'aviez saisi au clavier.

L'IRISPen fonctionne sous Windows 3.1, 95/98, NT, et MacOs.

Intéressé? Remplissez le coupon et renvoyez
le nous, vous recevrez une documentation ainsi
qu'une cassette vidéo sur nos produits

N'hésitez pas, visitez notre site web: www.irislink.com
ou appelez Marc Pelsser au 010/45 13 64 - marc.pelsser@irislink.com

I.R.I.S.
10 rue du Bosquet
1348 Louvain-la-Neuve • Belgique
Tel: +32-10-45 13 64 • Fax: +32-10-45 34 43
E-mail: info@irislink.com



CONF 11/99

Société:

Nom:

Adresse:

n°:

Code Postal:

Tél:

E-mail:

Ville:

Fax:

INTERNET BANKING PRIVANET

Un traitement rapide et aisé de vos transactions bancaires 24 heures sur 24

Pour répondre aux exigences toujours plus pressantes de votre gestion du temps, nous avons développé un service d'Internet Banking Privanet qui vous permet d'effectuer - de votre bureau ou de chez vous - toutes vos opérations sur compte.

Privanet vous permet dans un premier temps d'effectuer vos transactions bancaires courantes : les virements entre vos comptes et vers des comptes de tiers, la consultation de vos soldes, de vos extraits et des opérations en cours, un aperçu des dernières opérations effectuées ainsi que la consultation des cours de change.

Privanet vous permettra ultérieurement d'accéder à un ensemble de transactions bancaires plus pointues. Privanet couvre plus particulièrement

les besoins avocats en leur proposant des fonctionnalités plus spécifiques telles que la signature conjointe de virements ou l'encodage de virements hors connexion avec envoi ultérieur par lot. Compatible avec la plupart des logiciels de comptabilité, Privanet représente un gain de temps précieux.

Privanet vous intéresse ? N'hésitez pas à consulter la démo Privanet via notre site internet à l'adresse suivante : www.cpb.be. Pour souscrire à Privanet n'hésitez pas à vous rendre dans votre agence ou votre service financier afin de signer la convention Privanet et prendre possession de votre Digipass. Votre code utilisateur et votre mot de passe vous seront envoyés par courrier et vous permettront d'accéder à Privanet.



CAISSE PRIVEE BANQUE
L'ART DE VOUS FAIRE SAVOIR

Service financier du Barreau de Bruxelles

Philippe Stas et son équipe se tiennent à votre disposition pour votre souscription à Privanet.
Helpdesk Privanet

Pour toute information concernant l'utilisation de Privanet, n'hésitez pas à contacter notre Helpdesk chaque jour ouvrable, de 9 à 17 heures au 0800/90 211. Vous pouvez aussi les contacter par fax au 02/518 93 00 ou par mail à l'adresse suivante : privanet@cpb.be

Subsidiary of Member of ING Group



LE BILLET DU DÉLÉGUÉ

Laurent Verbraken

Tous les avocats stagiaires de l'Ordre français du Barreau de Bruxelles ont reçu, dans le courant du mois de septembre, un courrier accompagné d'un questionnaire. Ce questionnaire s'articule autour de cinq thèmes : la représentation des stagiaires,

- le contrat de stage,
- le BAJ,
- le cadre de travail,
- les cours CAPA,

Les résultats de ce sondage me permettront de cerner d'avantage les préoccupations des stagiaires et de recueillir leur opinion sur quelques-uns des principaux problèmes qu'ils rencontrent en début de carrière. Je remercie vivement tous ceux qui ont déjà rempli leur questionnaire et j'invite les autres à le déposer au secrétariat du BCD ou à me l'adresser par courrier. Il ne leur en coûtera que quelques minutes.

Les résultats dépouillés seront analysés et publiés dans la prochaine édition de «La Conférence». Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier le Jeune Barreau qui crée, à travers cette rubrique, un premier moyen de communication entre les stagiaires et leurs représentants.

Nous sommes à ce jour 613 avocats inscrits à la liste des stagiaires de l'Ordre français du Barreau de Bruxelles. Je souhaite de tout cœur que ce soit également le nombre de questionnaires que nous devons dépouiller.

Certains m'ont fait part de leur souhait d'être mieux informés sur la composition et le fonctionnement du Carrefour des colonnes. Dans sa moulture actuelle, le Carrefour est composé de 36 membres, soit un représentant par colonne. Il est présidé par le délégué des stagiaires qui désigne un secrétaire et un trésorier. Ensemble, ils composent le Bureau. En fonction des besoins, les membres du Carrefour se répartissent ensuite en commissions. Le Carrefour se réunit environ une fois par mois sur convocation du délégué des stagiaires afin de débattre du travail accompli en commission et de tout autre point figurant à l'ordre du jour.

Chaque chef de colonne a été invité par le bâtonnier, à procéder à l'élection du représentant de sa colonne au Carrefour. Au moment où j'écris ces lignes, je n'ai pas encore été averti de la moindre élection. En tout état de cause, il me semblerait opportun de revoir le système d'élection pour l'avenir. Sous réserve de ce qui sera discuté

au Carrefour, la meilleure solution me paraît être l'organisation d'une assemblée générale annuelle au cours de laquelle les stagiaires éliraient leurs représentants. Cette solution semble d'autant plus appropriée que, compte tenu de la réforme du BCD, les colonnes ne seront plus à l'avenir composées exclusivement de stagiaires. Pour l'instant, j'invite les stagiaires qui souhaitent représenter leur colonne à prendre directement contact avec moi (rue Defacqz, 78-80 à 1060 Bruxelles ou par téléphone au 534.20.20). La première réunion du Carrefour est prévue pour le mercredi 20 octobre. Le bâtonnier de l'Ordre, ainsi que le dauphin y seront présents, témoignant de l'intérêt que portent les autorités de l'Ordre aux questions intéressant les stagiaires.

Si le Carrefour doit se détacher des colonnes, il lui faudra trouver de nouveaux moyens de communication avec les stagiaires. Peut-être les procès-verbaux des réunions du Carrefour ainsi que certains rapports établis en commission pourraient-ils faire l'objet d'une publication dans la Lettre du Barreau ? Peut-être même pourrions-nous éditer notre propre Newsletter ? Cette question sera, à n'en pas douter, au centre des réflexions du Carrefour dans les prochains mois.

Les Ordres français et néerlandais ont créé, en collaboration avec la chambre de commerce, le Brussels Business Mediation Center (BBMC). Ce centre a pour objet la promotion de la médiation en tant que mode non conflictuel de résolution des conflits, ainsi que la formation de médiateurs. Certains médiateurs sont disposés à prêter leurs services dans le cadre de dossiers pro deo. Tous ceux que cela intéresse peuvent consulter la Lettre du Barreau (n°1 page 43) ou prendre contact avec le BBMC (Madame Joëlle Evenepoel, Centre de Médiation civile et commerciale de Bruxelles ASBL, avenue Louise, 500 à 1050 Bruxelles, tel. : 648.50.02).

Par ailleurs, vous pouvez également faire appel à un médiateur dans le cadre de dossiers en droit familial. Pour ce faire, contact peut être pris avec la Commission de Médiation Familiale.

Une liste des médiateurs familiaux et commerciaux est également à votre disposition au Secrétariat de l'Ordre (tel. : 508.66.59).



▲▲▲

Permettez-moi d'insister sur le fait que tous les membres de la Commission du stage, à savoir : Me Marc Wagemans, dauphin de l'Ordre, Me François Bruyns, président du BCD, Me Stéphane Boonen, président adjoint du BCD, Me Roland Menschaert, directeur du centre de formation professionnelle, Me Thierry Leleu, représentant des chefs de colonne, Me Xavier Grognaard, vice-président de la Conférence du Jeune Barreau ainsi que le délégué des stagiaires, sont à la disposition des stagiaires pour conférer de toute question relative au stage. Ces contacts pourront, au choix du stagiaire, demeurer strictement confidentiels, ou être soumis à l'appréciation de la Commission du stage.

J'invite enfin tous les stagiaires à participer aux nombreuses activités organisées par la conférence du jeune barreau. Cela leur permettra de rencontrer des confrères de tous âges dans un cadre différent de celui des salles d'audience. Le programme varié concocté pour cette année judiciaire 1999-2000 permettra sans aucun doute à chacun de trouver son bonheur. ■

Chelton Hotel Brussels ****

100 m from EEC
50 rooms and flats
bar
Conference room
Free underground parking

Rue Véronèse 48
B-1000 Bruxelles
Tél. : 02/735 20 32 • Fax : 02/735 07 66

FONDS DE PENSION

- capital extra-légal à l'âge de 65 ans
- au choix - réversible à 60 % sur la tête du conjoint survivant, du cohabitant survivant ou des enfants à charge de l'affilié - ou non-réversible
- en cas de décès, paiement immédiat d'un capital de survie
- participations bénéficiaires
- cotisation annuelle à fixer librement entre 10.000 et 85.000 BEF et fiscalement entièrement déductible en tant que charges professionnelles

FONDS DE SOLIDARITÉ

- une allocation inconditionnelle de 120.000 BEF par an, à chaque orphelin d'un membre de la Caisse qui bénéficie d'allocations familiales et ceci jusqu'à l'âge de 25 ans
- en cas de décès d'un membre de la Caisse, allocation unique inconditionnelle de 100.000 BEF pour le conjoint survivant
- pension de survie complémentaire pour le conjoint survivant de maximum 200.000 BEF/an après enquête sur les ressources
- pension complémentaire pour le membre à partir de 65 ans de maximum 200.000 BEF/an (240.000 BEF pour un ménage) après enquête sur les ressources
- d'autres allocations sont octroyées à des membres en difficulté



Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. 02/534.42.42
Fax 02/534.43.43

Les vents soufflant de l'ancienne Égypte n'ont décidément rien perdu de leur vigueur : ils gonfleront les voiles des expéditions du Jeune Barreau et du Vlaams Pleitgenootschap au printemps de l'an 2000, après avoir propulsé jusque sous la coupole de notre Palais les semences qui firent éclore le 30 avril 1999 une association pour la promotion des études pharaoniques, regroupant des personnes actives dans l'environnement judiciaire.

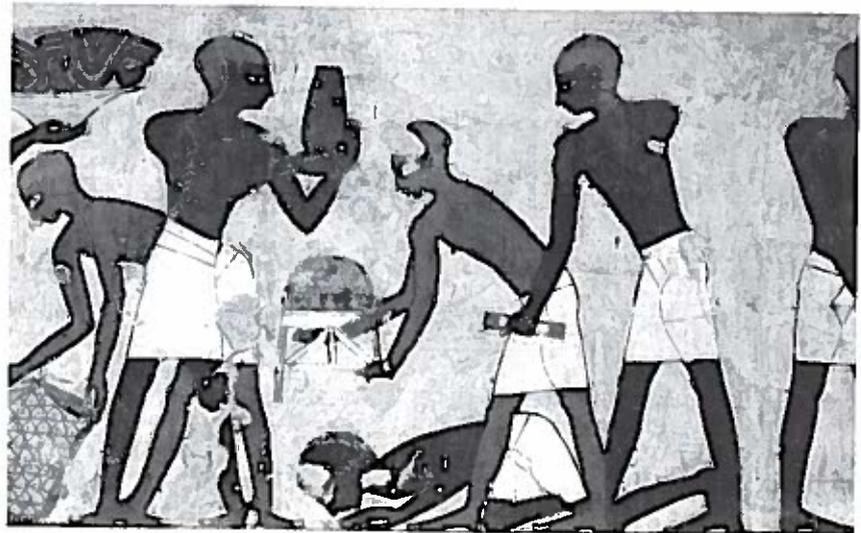
Le droit égyptien pharaonique constitue un des pôles d'intérêt de l'association.

L'existence même de pareil droit a été longtemps contesté, eu égard à l'absence de « traités » et de « codifications », tandis que les thèses magico-religieuses élisives des notions de « personnalité » et de « citoyenneté » étaient à l'honneur.

Jacques Pirenne fit oeuvre novatrice en mettant en relief l'individualisme juridique de l'ancien empire égyptien, lequel se distinguait notamment par la capacité de la femme, l'existence de biens privés et leur libre disposition¹. Les recherches considérables d'Aristide Théodoridès sur le droit égyptien ancien ainsi que ses traductions commentées de nombreux textes, ont permis de faire de vastes progrès dans cette voie. Le colloque organisé par l'Institut des Hautes Études de Belgique les 18 et 19 mars 1974 sur le thème du droit égyptien ancien arrivait à la conclusion « que les Égyptiens anciens se sont différenciés des sociétés de type « archaïque » et qu'ils se sont créé un « droit » caractérisé entre autres éléments par des procédures destinées à protéger les particuliers et leurs intérêts ».

L'existence de lois n'est dorénavant plus contestable, même en l'absence de codes. Des documents y font expressément référence, dont le papyrus Brooklyn 35. 1446 du moyen empire tardif visant des dispositions pénales², une stèle datant de la 17^e dynastie portant sur la cession du principat d'El-Kab³, le papyrus Boulaq 10 de la 20^e dynastie concernant un litige successoral porté devant la juridiction de la nécropole thébaine⁴.

L'on tenait d'autre part compte de jugements précédemment rendus. Ainsi constatons nous par exemple que, sous la 20^e dynastie, dans le cadre d'un litige dont doit connaître la juridiction des ouvriers de la nécropole thébaine en matière d'héritage, une décision antérieure est invoquée⁵. Ceci pose la question de la conservation des juge-



Détail de la tombe du vizir Rekhmirê

ments et de l'élaboration d'une jurisprudence. A cet égard, référence peut être faite à un passage des instructions au vizir Rekhmirê (18^e dynastie) mentionnant l'obligation de garder les « écrits » (procès-verbaux) de ses décisions juridictionnelles, la raison en étant qu'il « doit rendre la justice à la face de tous les hommes ».

Ces instructions, données par Pharaon au vizir (juge suprême) à l'occasion de son installation et qu'il fit graver dans sa tombe thébaine (nécropole de Sheikh Abd el-Gurna : TT100) nous interpellent à plus d'un titre. Elles contiennent des règles déontologiques frappant par leur actualité, recommandent de ne pas éconduire un requérant sans lui en exposer les raisons, soulignent que le magistrat juge publiquement (l'eau et le vent faisant rapport sur toutes ses activités), sa notoriété résultant de sa seule pratique et non de la crainte qu'il inspire, mais surtout elles enjoignent de faire en sorte que chacune des parties soit satisfaite de l'intervention du magistrat. Primauté revient en d'autres termes à l'équité.

L'étude du droit pharaonique, en ses diverses composantes, présente non seulement un intérêt historique et scientifique évident, mais fascine également par sa modernité. La spécificité de la matière, les recherches simultanées menées sur plusieurs fronts à un niveau international, la connaissance de la langue égyptienne dans ses diverses formes et à diverses époques impliquent toutefois un investissement en temps considérable, qui peut s'avérer insurmontable pour l'étudiant isolé. L'association qui a été créée à Bruxelles le 30 avril 1999 n'a pas pour but, à l'instar de l'Association internationale

pour l'étude du droit de l'Égypte ancienne, d'organiser des colloques ou des journées sur des thèmes spécifiques⁶. Elle se propose initialement d'essayer de faire le point sur l'état des connaissances en droit pharaonique en mettant en commun les sources et les accès dont ses membres disposent, notamment en matière informatique.

Les activités et les centres de l'association ne sont pas limitées au seul droit pharaonique : elle constitue aussi un forum d'échange et de discussion général destiné aux amateurs de l'antique Kemet appartenant au monde judiciaire ainsi qu'à son proche environnement.

Ses coordonnées sont les suivantes :

ANQ.T

Association pour la promotion des études pharaoniques
secrétariat : A. Marcelis, Kasteellaan 20,
1910 Kampenhout
e-mail : anouk.marcelis@wol.be ■

1 A. Théodoridès in Actes du colloque concernant le droit égyptien ancien des 18 et 19 mars 1974, p. 11
2 W.C. Hayes, A papyrus of the late middle kingdom in the Brooklyn Museum (1955), p. 35

3 Lacau, Une Stèle juridique de Karnak, HAO, (1949), p. 24

4 A. Théodoridès, A propos de la loi dans l'Égypte pharaonique, RIDA (1967), 107 e.s.

5 A. Théodoridès, Les ouvriers-magistrats en Égypte, RIDA (1969), p. 143

6 voir notamment Crimes et délits dans l'Égypte ancienne - journée d'études à La Sorbonne, 1995 ou Les problèmes institutionnels de l'eau en Égypte ancienne et dans l'antiquité méditerranéenne - colloque de Vogüé 1992. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par consultation du website de l'AIDEA : <http://perso.club-internet.fr/thor-web/Associations/aideainr.htm>



BRUYLANT

Rue de la Régence 67 - 1000 Bruxelles - Tél. 02/512.98.45 - Fax 02/511.72.02
E-mail : bruylant@pophost.eunet.be - Internet : <http://www.bruylant.be>

Librairie ouverte du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 17 heures 30

L'EDITEUR DU LIVRE ET DE LA REVUE JURIDIQUES EN BELGIQUE

DERNIERES NOUVEAUTES

- ◆ **Conseil (Le) supérieur de la justice.** Sous la direction de Marc Verdussen.
1999, 264 pages, 2.100 BEF
- ◆ **Copropriétés (Les).** Les conférences du centre de droit privé. Volume VIII.
1999, 464 pages, 3.200 BEF
- ◆ **Danovi (Remo) : L'avocat et le reflet de son image.** Deuxième édition.
1999, 180 pages, 1.650 BEF
- ◆ **Dehousse (Franklin) et Vincent (Philippe) : Les règles d'origine de la Communauté européenne.**
1999, 212 pages, 1.500 BEF
- ◆ **Droit (Le) des sociétés.** Aspects pratiques et conseils des notaires. Sous la direction de Benoît Cartuyvels.
1999, 504 pages, 3.200 BEF
- ◆ **Forestini (Roland) : La réforme de la procédure fiscale par les lois du 15 mars 1999 relative au contentieux en matière fiscale et du 23 mars 1999 relative à l'organisation judiciaire en matière fiscale.** 1999, 304 pages, 2.300 BEF
- ◆ **Keppenne (Jean-Paul) : Guide des aides d'Etat en droit communautaire.**
Réglementation, jurisprudence, et pratique de la Commission. 1999, 712 pages, 3.800 BEF
- ◆ **Sarot Jean (+), Vandernoot (Pierre), Peremans (Etienne).** Avec la collaboration de Brigitte PATY.
Recueil de jurisprudence de la Cour d'arbitrage. Première mise à jour de l'ouvrage
Dix ans de jurisprudence de la Cour d'arbitrage 1^{er} septembre 1995 - 31 décembre 1997.
1998, 976 pages, 8.000 BEF
- ◆ **Traversi (Alessandro) : La défense pénale.** Techniques de l'argumentation et de l'art oratoire.
Deuxième édition 1999, 264 pages, 1.800 BEF
- ◆ **Willemart (Elisabeth) : Les limites constitutionnelles du pouvoir fiscal.**
1999, 292 pages, 2.100 BEF

LES CODES BELGES DE SERVAIS ET MECHELYNCK

Entièrement sur feuillets mobiles

Cinq tomes (en onze classeurs cartonnés plein simili-cuir)

Trois mises à jour par an - Collection complète : 27.500 BEF - A jour au 1^{er} janvier 1999

Pour les étudiants : Prix spécial de 9.000 BEF plus 2 mises à jour gratuites et par la suite 50% sur celles-ci durant toutes leurs études.

Pour les avocats stagiaires : Prix spécial de 21.500 BEF plus 6 mises à jour avec une remise de 50% et un abonnement d'un an à la "Revue critique de jurisprudence belge".

LE DROIT QUI CHANGE

Jean-Cyril Voldekens

1. En droit commercial

Mentionnons avant tout la codification de notre droit des sociétés. La loi du 7 mai 1999 contient en effet le Code des sociétés (M.B. 6 août 1999).

Dans un autre registre, la loi du 4 mai 1999 (M.B. 2 juin 1999) modifie la loi du 13 avril 1995 relative au contrat d'agence commerciale. La modification intervenue concerne la possibilité de conclure pour le commettant et ses agents, dans le cadre d'un organe de concertation paritaire, une convention visant à modifier le montant des commissions ou leur mode de calcul. Cette possibilité est limitée au secteur des assurances, des établissements de crédit et des marchés réglementés de valeurs mobilières.

2. En droit bancaire

Signalons la loi du 19 avril 1999 (M.B. du 19 mai 1999) modifiant la loi du 10 juillet 1997 relative aux dates de valeurs des opérations bancaires. Conséquence de l'arrivée de l'euro...

3. En pratiques de commerce

Deux lois, d'importance inégale, modifient la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques de commerce et sur l'information et la protection du consommateur. La loi du 25 mai 1999 modifie les articles 97 et 117 de la loi du 14 juillet 1991. La modification de l'article 97 étend la compétence du Président du tribunal de commerce siégeant en matière de cessation à de nouvelles infractions, tandis que la modification de l'article 117 prévoit une nouvelle mesure d'instruction (injonction par ordonnance motivée aux opérateurs de technique de communication de suspendre pour une durée maximale d'un mois la mise à la disposition du contrevenant de la technique de communication utilisée pour la réalisation de l'infraction).

L'autre loi, également datée du 25 mai 1999, modifie plus fondamentalement la loi du 14 juillet 1991. Sans entrer dans un examen approfondi, retenons essentiellement l'insertion d'un article 2.3bis relatif à la publicité comparative et de nouvelles dispositions relatives aux ventes à distance.

4. En droits intellectuels

Retenons la loi du 4 mars 1998 portant assentiment au Protocole portant modification de la loi uniforme Benelux en matière de dessins ou modèles, fait à Bruxelles le 28 mars 1995. Des nouvelles actions à la dis-

position des titulaires de dessins ou modèles contrefaits.

5. En droit pénal

Vous souhaitez en savoir plus sur les «maisons de justice»? La loi du 7 mai 1999 modifiant certaines dispositions du Code pénal, du Code d'instruction criminelle, de la loi du 17 avril 1878 contenant le titre préliminaire du Code de procédure pénale, de la loi du 9 avril 1930 de défense sociale à l'égard des anormaux et des délinquants d'habitude, remplacée par la loi du 1er juillet 1964, de la loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation, de la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive, de la loi du 5 mars 1998 relative à la libération conditionnelle et modifiant la loi du 9 avril 1930 de défense sociale à l'égard des anormaux et des délinquants d'habitude, remplacée par la loi du 1er juillet 1964... vous fournira toutes les informations utiles (M.B. du 29 juin 1999).

Comment ignorer la loi du 4 mai 1999 instaurant la responsabilité pénale des personnes morales? Désormais, aux termes de l'article 5 du Code pénal, toute personne morale est pénalement responsable des infractions qui sont intrinsèquement liées à la réalisation de son objet ou à la défense de ses intérêts, ou de celles dont des faits concrets démontrent qu'elles ont été commises pour son compte. Plus de précisions en consultant le Moniteur du 22 juin 1999.

6. En droit social

Mentionnons la loi du 29 janvier 1999 (M.B. du 1er juillet 1999) modifiant la loi du 24 juillet 1973 instaurant la fermeture obligatoire du soir dans le commerce, l'artisanat et les services. Nous n'avons pas fini d'entendre parler de la polémique suscitée par cette modification qui impose aux magasins de nuit de fermer entre 7 et 18 heures, mais qui permet aux magasins de nuit situés dans des stations services le long des autoroutes de rester ouverts. La guerre est lancée...

Signalons également la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers (M.B. du 21 mai 1999).



7. En droit judiciaire

Les cantons judiciaires ont été réformés par la loi du 25 mars 1999 (M.B. du 22 mai 1999) qu'il nous est difficile de vous résumer!

8. En droit notarial

Le projet était dans les tiroirs depuis longtemps... La loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat a été publiée au Moniteur de ce 1er octobre. La profession en est bouleversée!

9. En droit international

La loi du 18 juin 1998 portant assentiment à la Convention des Nations unies sur le droit de la Mer, faite à Montego Bay le 10 décembre 1982 et l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la Mer du 10 décembre 1982, fait à New York le 28 juillet 1994 a été publiée au Moniteur le 28 juillet 1999.

10. Varia

On ne peut que s'en réjouir... Ce 21 septembre 1999, le Moniteur a publié l'arrêté royal du 19 septembre 1999 autorisant Son Altesse Royale le Prince Philippe, Duc de Brabant, Prince de Belgique, à contracter mariage avec Mademoiselle Mathilde d'Udekem d'Acoz. Toutes nos félicitations aux futurs mariés!

BRUXELLES, CAPITALE DE LA VOITURE

Bernard Delloye

À BRUXELLES, LA PLUPART DES GOUVERNANTS SUBISSENT, SOUTIENNENT OU Promeuvent LA CULTURE AUTOMOBILE

Depuis février 99, un journal, «Piétons à Bruxelles», rallie toutes les personnes déterminées à stopper la pression automobile sur Bruxelles. Au départ, il y a un constat : la situation s'aggrave de jour en jour et rien n'est fait pour inverser radicalement et immédiatement cette tendance. Beaucoup de mots, certes, mais sans effet. Cela sera tant qu'on évitera soigneusement d'attaquer le mal à sa racine : l'auto.

Le trafic automobile est subsidié par les pouvoirs publics et il est avantagé par rapport aux autres modes de transport. Un seul exemple en dit long : dans la plus belle avenue de Bruxelles, quasiment tout l'espace de la voirie est sacrifié au profit des seules voitures individuelles, le plus souvent vides ! La commune d'Ixelles est même fière d'annoncer qu'elle va réduire le trottoir à la moitié de sa largeur, de sorte que les voitures occuperont 85 % de la voirie ! Dont coût pour le contribuable : plusieurs dizaines de millions. Quand on sait que le transport par voitures individuelles ne représente que 28 % de tous les déplacements à Bruxelles contre 53 % pour ceux qui marchent et/ou qui prennent les transports en commun, on mesure le manque d'objectivité des gouvernants bruxellois. On réserve le maximum de l'espace public à une minorité et on encourage ainsi ceux qui refusent de s'adapter au développement durable.

Il n'y a jamais eu de débat public sur cette question. Il n'existe pas, sur la mobilité dont on parle tant, de plan voté démocratiquement par nos parlementaires bruxellois. On en a fait un sujet uniquement technique et complexe réservé à des initiés. Et pour les experts choisis par les hommes politiques, la mobilité, ce n'est qu'une question de «fluidité de la circulation», automobile s'entend. Comment faire circuler un nombre grandis-



sant de voitures et de camions dans un espace restreint ? Voilà la seule question et la réponse ne peut qu'être technique (durée des feux, largeur de chaussée, modélisation de carrefours etc.). On gère la congestion, sans plus. Résultat : Bruxelles fait du surplace depuis des années et le fera encore longtemps en dépensant beaucoup d'argent.

Pour trouver la solution d'un problème, il faut d'abord bien poser la question. En réalité, le terme «mobilité» est impropre, c'est de justice qu'il faut parler et de la répartition équitable de l'espace public ; de la primauté du droit pour tous à la protection de la santé sur toute autre considération. Mais, au lieu de parler d'éthique, on fait de la technique. C'est pour cette raison que tous les plans de «mobilité» ou de «circulation» sont irrémédiablement voués à l'échec. Quand un principe est mauvais, son application est toujours inutile et ruineuse.

Ces plans successifs ne soignent que des symptômes, qui réapparaissent inévitablement. Contre le bruit de la circulation, dont souffrent 28 % des Bruxellois : on préconise des doubles vitrages dans les immeubles ; contre les accidents dont sont victimes les piétons : l'amélioration du dessin des carrosseries ; lorsqu'il y a un pic d'ozone, c'est aux personnes vulnérables qu'on demande de ne plus sortir, pas aux voitures. Etc, etc.

On feint de s'étonner que les transports en commun perdent leur clientèle, que les habitants quittent Bruxelles, que le nombre d'automobiles (+ 8% en 1998) et de déplacements motorisés augmentent et que de plus en plus de piétons soient fauchés par des autos (+ 14 % en 1998). On s'affaire autour de la sécurité routière et on déplore l'incivisme des gens. N'importe quoi, pourvu qu'on ne touche pas au statut privilégié de l'automobile.

La voiture est prioritaire et tout le reste est subsidiaire, c'est ce postulat inique qui nous embouteille et nous asphyxie.

Invertissons-le : transports en commun, piétons et vélos sont prioritaires, tout le reste est subsidiaire. En clair, s'il ne reste plus de place pour les voitures, tant pis ! Aucun texte de loi n'impose aux villes de se rendre élastiques pour les automobiles et il n'y a pas un droit pour celles-ci à pouvoir circuler et se garer à tout prix.

Une ville doit s'organiser autour des transports en commun. La seule chose qui puisse rendre Bruxelles vivable, c'est l'adoption d'un principe qui bouleverse nos habitudes : priorité de passage absolue aux transports en commun sur toutes les voiries de la ville.

Que voulons-nous que le monde retienne de «Bruxelles 2000» et de son thème, «La Ville ?» Zinneke Parade ou un modèle de ville pour le futur ?

Cette initiative est strictement personnelle, n'est pas subsidiée ou appuyée par un groupe de pression ou parti politique. ■

Me Bernard DELLOYE organisera une conférence sur la «ville sans voiture» avec un architecte américain qui développe ce genre de projet.

Cette conférence se tiendra le 27 novembre 99, avenue Molière 301 à 1050 Bruxelles.

HONNEUR À LA ROBE OCTAVE MAUS* OU «TRENTE ANNÉES DE LUTTE POUR L'ART»

Pierre Corvillain

La Conférence continue la publication de cette série d'articles évoquant des confrères qui ont marqué la vie du barreau et de la Conférence, par une évocation de celui qui fut un intime de nombreux artistes de son temps, et notamment de James Ensor. C'est également lui qui lança l'idée de la revue du barreau, aujourd'hui devenue traditionnelle.

Nous sommes à l'inauguration du Palais de Justice, par Léopold II, le 15 octobre 1883.

On peut imaginer que dans l'assistance, se trouve l'avocat Poelaert, frère de l'architecte mort quelques années auparavant, et parmi les plus jeunes, Octave Maus, qui a prêté serment il y a six ans. Il est venu à pied, de son domicile de la rue du Berger, passant prendre au cabinet de leur patron commun, Edmond Picard, avenue de la Toison d'Or, Emile Verhaeren qui y fait aussi son stage. Peut-être même à cheval puisque des écuries sont attenantes à sa maison.

Quelques jours plus tard, à quelques centaines de mètres de là, Octave Maus est attablé à la Taverne Guillaume, place du Musée, à l'arrière de la rue Montagne de la Cour. Il n'y a plus de taverne, ni à la Place du Musée, ni à la rue Montagne de la Cour.

C'est la première réunion du groupe des XX rassemblant sculpteurs et peintres, parmi lesquels James Ensor, Willy Finch, Fernand Khnopff, Jef Lambaux, Theo Van Rijsselberghe. Elle provient de la scission de groupe l'Essor. Les adeptes de l'impressionnisme s'y étaient opposés aux fidèles de la tradition académique.

Les XX ont choisi leur secrétaire, Octave Maus, membre du comité de rédaction de la revue *L'Art Moderne*, créée par Edmond Picard.

En 1918, Maus s'adresse à un groupe d'étudiants, leur expliquant les origines de la fondation de ce groupe : «Avant 1880, date de la fondation de la Jeune Belgique, que suivit l'année suivante, l'Art moderne, nous ne possédions en Belgique qu'une littérature de cantates perpétrée par d'authentiques ronds de cuir».

La révolution artistique prit prétexte d'une boutade lancée par un membre du Jury officiel qui venait de refuser les toiles de deux ou trois peintres d'une méprisante intransigeance. «Qu'ils exposent chez eux !» avait dit dédaigneusement cet homme plein de rage.

Ils exposèrent chez eux.

Chez eux, c'est-à-dire dans les salles du musée de peinture moderne qu'une direction des Beaux-Arts intelligente (elles sont rares mais il y en a !) voulut bien mettre à la disposition de l'ordonnateur qui assumait, avec l'organisation, la responsabilité de l'entreprise.

L'affaire n'alla pas sans quelques bagarres et de



Portrait d'Octave Maus
par Theo Rijsselberghe, 1885

nombreux horions... car le bourgeois envisage comme une offense personnelle, une injure directe, toute peinture qui échappe à la conformité.

Les peintres constituant le noyau de cette association des XX qui entraient joyeusement dans la lie, visière levée et lance fleurie, passaient pour des fous furieux ou des malfaiteurs" (*La Lanterne Magique*, revue de belles lettres, conférence faite à Lausanne en 1918).

Comme l'écrivit Rops, vétéran des non-conformistes, «Ce qui me plaît extraordinairement dans les XX, c'est leur absence de programme. Un programme est déjà une règle. La règle est méthodiste. La méthode et la doctrine sont sœurs : voyez où l'on va». (Lettre à Maus, 29

décembre 1883 citée par M. O. Maus, p. 24).

La femme d'Octave Maus, Madeleine, peut-être à la suggestion d'Emile Verhaeren, va consigner dans son ouvrage intitulé «Trente années de lutte pour l'art», une chronique des expositions du groupe des XX, et ensuite, à partir de 1894, de la *Libre Esthétique*. Elle veut nous faire franchir le pas qui sépare le temporel du spirituel «dans l'instant même où l'on passe sous l'arcade entre la Place Royale et la Place du Musée...»

Elle va compiler des liasses de journaux, des milliers de lettres d'artistes adressées à Octave Maus, dédiant son travail à Vincent D'Indy et Theo Van Rijsselberghe, les amis les plus proches de Maus.

La critique, relativement tolérante envers les œuvres exposées à la première exposition des XX, se montre franchement acerbe envers le cercle des XX. Mais ceux-ci reçoivent le soutien d'Edmond Picard, de Camille Lemonnier, d'Emile Verhaeren. Celui-ci, dans une lettre à Maus, alors qu'il avait été invité à tenir des chroniques dans l'Art Moderne, quelque peu avant la fondation des XX donne le ton :

« Mon vieux brave !

Par Rubens ! Tu es le plus exquis des donneurs de besogne et je t'embrasse.

Ainsi, dès juillet, les palais d'exposition me seront ouverts et j'y serai chez moi et j'aurai le droit de m'y livrer à tous les exercices de la critique, de jongler avec la fausse célébrité de Monsieur X, de taper des pieds sur le dos de Monsieur Y et de foutrer son propre pinceau dans le derrière de Monsieur Z. Si ça ne botte ? Mais je n'ai jamais rêvé destinée plus rose, plus enguirlandée de fleurs, plus horizontée de joie ! Vais-je taper dans le ras, enfoncer des caboches et péter sur des décorations ! Vais-je me donner des indigestions à manger toutes ces gloires absurdes, toutes ces réputations bêtes, toutes ces renommées idiotes que je m'en vais hacher menu comme du boudin ! Nom de Dieu ! La belle besogne ! Je m'en lèche les poings ».

C'était le temps où l'ivresse de la peinture et celle du vin semblaient se compléter naturellement (M.A. Maus, p. 27).

Les agapes qui réunissent les XXistes avec leurs invités, le soir du vernissage, se terminent régulièrement dans le tumulte. Il en résulte des démissions boudeuses, acceptées avec empressement (idem).

Félien Rops et Anna Boch, cousine d'Octave Maus, figurent parmi les XX à partir de 1886. C'est cette année là que l'envoi d'Ensor comprend quelques unes de ses œuvres maîtresses : La mangeuse d'huîtres, Le Salon bourgeois, et Musique russe. C'est aussi le portrait d'Octave Maus de Van Rijsselberghe.

C'est l'exposition par Fernand Khnopff de « En écoutant du Schumann » qui va créer l'incident, et particulièrement l'accueil que lui fait Maus : « Sa limpide et énouvante scène d'intérieur, en écoutant du Schumann, qui a la pureté d'un fantin-laitour, fut jugée ridicule, voire incompréhensible, et l'on bafota jusqu'à son titre harmonieux ». Incident avec un James Ensor ombreux et susceptible, considérant que cette œuvre est un plagiat de sa Musique russe.

Il écrit à Maus une lettre furibonde, comparant son cas avec celui de Claude Lantier, le héros de l'œuvre de Zola, qui se suicide après avoir vu son succès légitime lui être volé par Fagerolles, pâle imitateur, qui a gagné les faveurs du public là où Lantier avait échoué.

Ensor envoie un mot bref, destiné à Maus ou à Picard : « Toutes mes félicitations ! Très bien la silhouette de Fagerolles. Seulement Claude n'est pas mort ! »

On ne connaît pas la réponse de Maus mais on sait qu'elle n'a pas apaisé Ensor qui lui a répondu le 13 septembre 1886 : « Votre lettre grossière

me m'a fait de la peine. Comment pouvez-vous me juger ainsi. Peut-être avez-vous cédé à un mouvement spontané ; ma lettre ne vous concernait pas. Vous défendez fermement Khnopff, des liens solides d'amitié, peut-être de famille, vous unissent sans doute à lui. Dans ce cas, je ne blâme pas. Claude ne peut envier les succès de Fagerolles.

L'avenir décidera et donnera à chacun sa juste place. Ai-je jamais visé au succès immédiat ? Il est écrit que celui qu'on abaisse sera relevé. J'ai confiance en moi et me sens fort, les succès des autres ne peuvent me troubler. J'attends de vous, mon cher Maus, une lettre ne ressemblant nullement à la première. J'aurais répondu vertement si j'avais écouté le premier mouvement de colère. Mais j'ai trouvé de suite à vous excuser connaissant votre caractère prompt à s'emballer et vos jugements toujours un peu superficiels. Votre cœur excellent m'a désarmé. Moi également, j'ai cette nature vive, vous devez vous rappeler les discussions violentes, les mots rudes, les mal-adresses formidables ne ménageant personne. Ne tombez pas dans le ridicule en voulant donner des leçons à un artiste que devez respecter... »

Les incidents avec Maus se multiplient. Ils s'opposent quelques semaines plus tard, lors de la candidature de Whistler à l'élection des XX. « Sa peinture sent déjà le mois et le renfermé, il est connu et reconnu, quels arts et principes nouveaux peut-il apporter chez nous ?... Si vous voulez absolument du vieux il n'en manque pas en Belgique et du très bon vieux : Lambeaux, Meunier, Mellery... »

Cherchons les jeunes, ne vieillissons que le plus tard possible. Place à ceux qui cherchent et non à ceux qui ont trouvé... »

Ensor, après s'être montré harcelant, méchant et tyrannique, se fait humble, et presque servile, alternant orgueil et angoisse. Il écrit à Maus pour lui demander des renseignements sur la prochaine exposition : « Je ne sais rien et j'attends inquiet et incertain, hérissé et défiant, semblable au dragon Fessine, traqué dans les forêts de Micomence, le fiel au cul, le pied fourchu, le cœur déchiré, nourri du venin d'aotruï, pous-sant, chiant, rotant, pétant, vessant, pissant, transpirant des cris affreux. Rien qui qui qui qui effrayèrent les braves attrides tapis dans les montagnes de la Phosie. Attendant anxieux et tourmenté, je vous prie de répondre promptement. ». Renoir et Monet exposent régulièrement parmi les XX à partir de 1886. Leurs tableaux sont accueillis par des sarcasmes : « Claude Monet doit avoir été l'un des inventeurs de l'art incohérent... Ce qu'ont de faux, de malsain et de comique, ses études passionnelles de décadence... », et à propos de Renoir : « Il suffit d'un coup d'œil jeté sur ses toiles... pour voir combien est pauvre cette tapageuse palette ».

1887, c'est donc l'année de la Grande Jatte.

« Une chaleur ! une chaleur ! horrible, je vous dis ! Je m'en éponge encore ! Ces farceurs là invitent 1500 personnes et puis ils font du feu mais, pour un succès, c'est un succès que cette ouverture. Une foule énorme. On se housculait... Il y avait

une émeute devant Le Dimanche à la Grande Jatte de Seurat... Dans le corridor et dans l'escalier, c'était une procession, ça n'en finissait pas ». Anna Boch, fille des propriétaires des Faïenceries de La Louvière, achète une des œuvres exposées par Van Gogh à l'exposition des XX, en 1890 : C'est « La vigne rouge de Montmajour ». Van Gogh en parle dans une lettre à son frère Théo : « Une vigne toute pourpre et jaune, avec des figurines bleues et violettes et un soleil jaune ».

Hier, j'ai encore passé la journée avec ce Belge qui a aussi une sœur dans les XXistes... Tu le verras sous peu, ce jeune homme à mine dantesque, car il va venir à Paris et en le logeant - si la place est libre - tu feras bien pour lui ; il est bien distingué de l'extérieur, et il le deviendra, je crois dans ses tableaux ». Ce Belge, c'est Eugène Boch, frère d'Anna, et cousin d'Octave Maus. Il se désintéresse de l'entreprise familiale et s'installe à Paris, sans aucun souci matériel. Et Van Gogh poursuit : « Je voudrais faire le portrait d'un ami artiste, qui rêve de grands rêves, qui travaille comme le rossignol chante, parce que c'est ainsi sa nature... » (Lettres à son frère Théo, Grasset, pp. 213 à 215).

On ne sait pas grand-chose de la carrière professionnelle d'avocat de Maus.

Sorti de l'Université de Bruxelles, de manière satisfaisante, après des études chez les Jésuites, au mois de juillet 1877, alors qu'il a tout juste 21 ans. La Conférence du Jeune Barreau ne possède malheureusement pas d'archives. L'organe des conférences du Jeune Barreau de Belgique, de 1883 à 1899 était la revue : « Le Palais ». Elle justifie de passer quelques heures à la Bibliothèque Royale.

On y apprend ainsi notamment que Maus a été élu directeur de la Conférence pour l'année 1890-1891. La fonction de directeur, à l'époque, n'est pas celle que nous connaissons aujourd'hui. C'est lui l'administrateur délégué de la Conférence, c'est lui aussi qui préside les assemblées générales, plus fréquentes à l'époque.

Maus préside notamment l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1890. C'est à cette occasion qu'il fait passer l'idée d'une revue, qui sera jouée pour la première fois.

« La Conférence du Jeune Barreau avait bien l'air d'être vieille de cinquante ans. Elle était devenue fortement ennuyeuse. Depuis que Maître Octave Maus est directeur, les couloirs sont transformés ; on rit et on s'amuse ».

Dans l'article qu'il consacre aux répétitions de la revue, Eugène Demolder poursuit : «... J'ai assisté à nombre d'entre elles et Octave Maus, notre ingénieux directeur, qui révolutionne depuis octobre la Conférence... » (Le Palais, 1890-1891, p. 125).

« Maus est toujours impassible. Son œil a un calme étrange. Mais quand il se fâche, il a des colères blanches, et sa blonde moustache se hérisse comme celle d'un chat ».

Au cours de cette assemblée qui décide de la revue, Maître Giedoelst intervient : « Je ne suis pas adversaire de la revue. Mais je voudrais qu'elle se jouât à bureaux fermés, c'est-à-dire sans femme,

et cela pour qu'elle soit plus gaie. On nous dit que nous aurions la chance de trouver une épouse. Je n'y tiens pas et ne veux pas m'exposer au danger». (Palais, op. cit., p. 65).

C'est également sous le directorat de Maus, renouvelé pour 1891-92, que Verlaine prononce sa conférence : «Mes prisons» dont le texte est intégralement reproduit par le Palais (année 1892-1893, p. 69) et que Marie Popelin y expose la difficulté d'être femme (op. cit., p. 108).

Le commentateur du Palais écrit «qu'on reproche fréquemment à la femme d'être légère. On dit qu'elle manque d'esprit de synthèse. En revanche, n'a-t-elle pas l'esprit d'analyse excessivement développé et n'est-elle pas excellente observatrice»

Il rappelle aussi les termes de l'arrêt de la cour d'appel qui a refusé l'admission de Marie Popelin, se fondant «sur la nature particulière de la femme, la réserve de son sexe, sa mission spéciale, sa maternité qui ne lui donnent ni les loisirs, ni les aptitudes pour le barreau».

Le Jeune Barreau connaît une certaine simplicité, en tout cas dans ses excursions. Le 12 juillet 1891, elle a lieu dans les bois de Halle et aux Sept Fontaines. Et Eugène Demolder commentant cette excursion termine : «Sur la route d'Alkemberg, arrive à notre rencontre Xavier de Bue représentant le barreau d'Uccle venant courtoisement saluer ses confrères».

On sait aussi, par sa fiche calligraphiée et conservée au secrétariat de l'Ordre, que Maus a été assesseur au bureau de consultation gratuite de 1896 à 1898. On l'imagine, après ses réunions de colonne, gagner à pied le Musée Moderne pour y surveiller un accrochage, et rentrer chez lui en remontant la rue de Namur.

Alors qu'il prépare ses expositions, sans machine à écrire, sans fax, sans photocopieuse et sans téléphone, il écrit une note dans le JT de 1888, consacrée aux «paris à la cote».

Octave Maus, «Le Belge le plus cosmopolite et le plus européen qu'on peut trouver parmi l'élite culturelle de l'époque», comme le qualifie Serges Goyens de Heusch (Invitation au voyage, la musique au... et à la Libre Esthétique, p. 4) se dépense sans compter avec une efficacité remarquable.

Sa femme le décrit : «Il possédait une grande puissance de travail - il travaillait souvent une partie de la nuit - et un équilibre extraordinaire, sur lesquels s'appuyait la faculté de mener de front, toujours sans agitation, des activités et des soucis multiples.

Il avait, peut-être jusqu'à l'exagération, le principe de tout faire par soi-même. Il était doué d'une mémoire précieuse et d'une grande force de concentration, il était toujours uniquement à ce qu'il faisait, entièrement à son interlocuteur. Il était précis, pratique, rapide, énergique, d'une patience et d'une persévérance exceptionnelle et restait de sang-froid dans les difficultés et s'emportait rarement, si fort qu'il pût s'indigner. Par dessus tout, un extraordinaire optimisme le portait, sans nuire à sa clairvoyance...

La direction des Beaux Arts lui fut offerte et avec

insistance: il déclina l'honneur, certain qu'il ferait meilleure besogne s'il se gardait les mains libres.

Personne ne se soucia aussi peu de l'opinion publique. Toutefois, les suffrages unanimes l'eussent inquiété; non qu'il eût rien d'agressif, mais l'expérience lui avait appris que l'hostilité du public est le corollaire presque forcé de l'apparition des grands talents.

Découvrir les jeunes talents, - et, mieux, les promesses, en dépistant les adroits, - c'était de tous ses dons le plus particulier et le plus reconnu. On disait : son flair, son goût».

Maus avait dit de lui-même qu'il n'avait connu que deux régimes: anarchie et autocratie : «L'expérience m'a enseigné que ces deux formes de gouvernement sont, pour administrer un salon d'art, les seules possibles. Je puis vous l'affirmer, avec d'autant plus de certitude que j'ai, personnellement, appliqué tour à tour, avec des résultats identiques, l'un et l'autre système.

Pendant la période anarchique, les exposants se chamaillaient entre eux, tout en échangeant des coups avec le public; sous l'autocrate que je devins, ils ne se battaient plus que contre l'incompréhension des foules. C'était, somme toute, un progrès». (La lanterne magique, p. 210).

C'est autocratiquement que Maus décide la dissolution des XX, en 1893. Il sollicite l'avis des XXistes, «plusieurs membres de l'association des XX estimant que les cercles d'avant-garde ne doivent pas durer trop longtemps sous peine de déchoir ou de reculer...»

C'est au cours de cette dernière année des XX que Maus organise, à la demande de Verlaine, une série de conférences, tant à Bruxelles qu'en province. Il parle aux XX «... Se donnant tel qu'il est, sans réticence, sans feindre, dans ses livres comme dans sa vie. Nous avons vu monter jusqu'à l'estrade, appuyé sur une canne, gauchement et sans aucune recherche de toilette conventionnelle, un poète - on eût dit un passant - qui, d'une voix neutre, comme s'il ne lisait que pour lui-même, a parlé d'art et de vers. Aux XX, on a compris le respect qu'on lui devait, et bien qu'on n'entendit guère, on s'est gardé de le lui montrer». (Verhaeren, cité par M.O. Maus, p. 150).

C'est ainsi que Verhaeren relate la conférence dans la Nation belge.

Dans ses souvenirs, Verlaine évoque les onze jours qu'il passe en Belgique en 1893 : «Si cela peut vous intéresser, vous dirai-je que ma quatrième conférence à Bruxelles eut lieu dans une chambre de correctionnelle, l'orateur à la place du greffier, au-dessous du tribunal... absent pour une fois au milieu d'environ deux cents avocats, le Jeune Barreau» (Pleiade, Œuvres en prose complètes, p. 418).

Il décrit le Palais de Justice, qui n'est pas celui où il a été condamné : «C'est babelique et Michel-angelesque avec du Piranèse... et un peu, peut-être de folie, - de la bonne, ma foi, je pense bien. Extérieurement, c'est un colosse, intérieurement c'est un monstre. Ça veut être immense et ce l'est. Ça veut être terrible comme la Loi, sévère et nu somptueusement, et ce l'est ou c'est tout

proche de l'être. Il y a là particulièrement une Cour d'Assises où, même en dehors de tout état de cause, je ne voudrais pas être condamné à mort, tant c'est noir de marbre, de velours (m'a-t-il paru) et... de jour, tant il me semblerait plus dur d'entendre prononcer la sentence là et non ailleurs». (p. 566).

La Libre Esthétique, elle, ne comprend pas d'artistes, à l'exception des hommes de lettres, afin d'éviter les rivalités d'école et l'esprit exclusif des groupements (M.O. Maus, p. 161).

C'est Maus, et Maus seul, qui décide des œuvres qui seront exposées au salon annuel. Il préface les catalogues, visite les ateliers à Bruxelles, en province, à Paris, organise seul les salons. Administration lourde, sans aide, si ce n'est celle d'un scribe pour expédier les circulaires, et un trésorier pour la mise au net de la comptabilité.

Et la maison de la rue du Berger est le rendez-vous de tous ceux qui viennent lui proposer qu'une œuvre musicale, qui une toile. On appelle sa maison, le Berger. On se flatte d'en être un habitué. Davantage que de l'hôtel qui s'ouvrira en face, sous la même enseigne, bien fréquenté lui aussi. Van Rijsselberghe écrit de Paris à Maus : «Mon gros lapin... Content de vous savoir bien arrivés dans un Berger rénové et confortable, dommage que ce soit un peu loin pour y aller looker... Mon gros je te serre affectueusement la patte et je kisse Madeleine énergiquement».

C'est en 1990 que Thomas Braun fait une conférence sur des poètes simples, son ami Francis Jammes sur «Les poètes contre la littérature» et Gide «De l'influence en littérature».

Thomas Braun dont la première femme, Marguerite Van Mons a été peinte par Van Rijsselberghe, de même que trois de ses filles, les sœurs aînées et consanguines du petit Antoine, Isabelle, Elizabeth et Stéphanie, si j'applique bien le Répertoire pratique de la famille Braun. A l'occasion d'une rencontre avec les Maus, Gide note dans son journal : «Les Maus, toujours les mêmes, cordiaux, frénétiques et vains» (Journal, 1889-1939, Pleiade, p. 253).

Sans doute peut-on trouver dans une lettre de Van Rijsselberghe à Maus l'explication au fait que Maus ne manifesta aucun intérêt pour le cubisme, qui n'a jamais été présent à la Libre Esthétique (M.J. Chartrain-Hebbelmeck, Les

JOSTEN
JURISTE DE CONFIANCE

Traductions juridiques

Conclusions, requêtes, assignations,
jugements, expertises

Traductions jurées

SPÉCIALITÉ : ALLEMAND ET ANGLAIS

T. 02/345.10.15 - F. 02/344.03.79
e-mail : andre.josten@skynet.be

74, avenue des Armes • 1190 Bruxelles

lettres de Van Rijsselberghe à Octave Maus, p. 58): «Mon petit père, c'est franchement vilain et inintéressant, les Picasso que me montra Madame Hessèle... Vollard l'a rendu fou en lui suggérant, je pense, que plus une peinture était vilaine, mieux cela valait». Il émet ainsi une appréciation de même nature que celle que recevaient ses œuvres vingt ans plus tôt.

Il semble que Maus ait été surpris par la guerre, alors qu'il se trouvait en Suisse. Il fonde à Lausanne l'Office belge, en vue de s'occuper du sort des réfugiés et des internes belges en Suisse (Jean-Pierre Muller, Octave Maus, Cahiers du service musical n°4, RTBF1).

Il devient consul de Belgique à Lausanne.

Il y rencontre Paul Collaer qui s'était manifesté auprès de lui en 1913, alors qu'il était étudiant en chimie à l'Université de Bruxelles et menait en même temps une activité de pianiste. Il avait formé un cercle ayant pour but de faire connaître la musique de chambre moderne. Pendant la guerre, Collaer est atteint de tuberculose et est envoyé en Suisse où il sera hébergé à Lausanne et à Davos par Maus. C'est Paul Collaer, qui à son retour en Belgique, jouera le rôle qui était celui de Maus avant la guerre, sur le plan musical tout au moins. Il organise les concerts Pro arte, et puis, «les soirées de Bruxelles» avec Marcel Cuvelier, avant de prendre en main le service musical de l'INR, place Ste Croix, afin de promouvoir des émissions musicales de prestige.

Maus ne sera pas de toutes ces parties, car il est mort à Lausanne le 26 novembre 1919 «après une longue maladie» selon l'expression consacrée.

Il avait pourtant annoncé, lors de la conférence qu'il avait intitulée «La lanterne magique», prononcée au cours du dernier printemps de la guerre : «Et croyez bien que je récidiverai avec le même entrain que jadis lorsque j'aurai refermé la parenthèse qu'a ouverte pour moi la guerre».

Son roman posthume, *Les Préludes*, rédigé pendant les dernières semaines de sa vie, n'est pas ce que Maus a fait de mieux. Dans le genre, mais en plus divertissant, autant relire la Comtesse de Ségur.

Madeleine Maus survit 25 ans à son mari. Elle meurt, elle, à l'issue de la guerre suivante, en 1944, à Lausanne également. Elle lègue au professeur Albert Vanderlinden les archives des XX et de la Libre Esthétique. Monsieur Vanderlinden les donne à son tour aux Archives de l'Art Contemporain de Belgique, aux Musées Royaux des Beaux Arts (Roberts-Jones, Bulletin des Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique de 1966/1-2).

Octave Maus, des 1902, et ensuite sa femme, à son retour de Suisse, ont fait don au Musée d'Ixelles de deux cents toiles reçues le plus souvent de ceux que Maus avait soutenus, parmi lesquelles le Thé au jardin de Van Rijsselberghe.

Par opposition aux œuvres de Laermans, Meunier, la peinture d'un Van Rijsselberghe apparaît fort bourgeoise. Ainsi, Le thé au jardin, tableau dans lequel la femme apparaît prenant le thé en faisant de la broderie, ce qui est sans doute

l'image qu'en avait la Cour d'appel en refusant Marie Popelin au serment.

Mais point de nostalgie.



Maus, avocat, journaliste, critique d'art, organisateur des revues du Jeune Barreau, grand ordonnateur des expositions de peinture et des conférences qui les accompagnent, taquinant à l'occasion le pinceau, était aussi un musicien, et un bon musicien. Encouragé par Anna Boch, sa cousine, il apprend le piano. Il est un wagnérien de la première heure, faisant partie du premier groupe de Belges qui se rend à Bayreuth. La nouveauté ne doit pas déranger davantage en musique qu'en peinture.



Couverture d'un «annuaire du Jeune barreau» Theo Van Rysselberghe, 1901

Des 1888, si les concerts de musique de chambre organisés aux expositions des XX révèlent une certaine originalité c'est certainement grâce au concours d'Eugène Ysaÿe qui exécute la sonate de Franck avec Madame Bordes-Pène.

D'Indy est séduit par l'ouverture de la Belgique à la musique nouvelle. Il écrit à Maus, fin 89 : «Ah quel pays que cette Belgique. Ils sont vraiment épatants vos compatriotes. C'est à se faire naturaliser flamand ou wallon... Non, tout bien réfléchi, parce que de cette façon on risquerait de n'être joué ni en Belgique ni à Paris». (voir Jean-Pierre Muller, Septante ans d'avant-garde musicale à Bruxelles, Cahiers du service musical n°4 RTBF, p. 9).

Maus fonde une chorale réunissant une vingtaine de voix féminines, qui se réunit chez Anna Boch. Elle s'appelle, on pouvait s'en douter : «La chorale des XX».



Nous revenons, à l'issue de notre périple, au Palais de Justice, lors de la séance solennelle de rentrée, le samedi 13 février 1920. Paul-Émile Janson est bâtonnier.

«Le barreau de Bruxelles a été éprouvé, au cours

de la dernière année judiciaire et au début de celle-ci, par des pertes qui lui ont été sensibles.

Le Jeune Barreau d'aujourd'hui a peu connu Octave Maus, décédé le 26 novembre 1919. Et, pourtant, sa vie professionnelle fut autrefois très active. Il fut, il y a trente ans, un des ordonnateurs des fêtes traditionnelles du Jeune Barreau...

Au premier abord il semblait un peu artificiel. Le péril d'un certain dandysme le guettait. Quand on le pénétrait davantage, on reconnaissait bientôt en lui une âme charmante, fidèle à l'amitié, prompt à s'émouvoir, vraiment ardente vers toutes les belles choses que le tourment de l'homme ajoute à celles de la nature. Tout le monde aimait Octave Maus... Il a appartenu à cette pléiade d'hommes hardis et résolus qui ont transformé, dans les quarante dernières années, la mentalité de notre pays et lui ont imposé le respect de l'œuvre d'art. Sa mémoire nous restera chère. Elle évoque pour beaucoup d'entre nous de bons et forts souvenirs, la gaieté, l'entrain, l'audace - notre jeunesse enfin. (JT n°2801, 248).

Mais le plus bel hommage, ce sont les frères Haesaerts qui le lui ont rendu : «le remueur de cervelles croupissantes, l'improvisateur de scandales vivifiants, le sectionneur d'adhérences malsaines, le picador des furieux, l'empoivreux des las, l'audace des timides, l'énergique et patient redresseur de torts - le grand animateur». (Flandre, p. 38).

La guerre 14 marque la fin d'une époque, brillante, où Bruxelles constituait un foyer extraordinairement animé autour d'artistes français et belges francophones - démentant cette autre idée toute faite que la peinture belge est flamande.

Et ceux qui l'ont permis et encouragé, notamment par leur mécénat, étaient presque tous des hommes de gauche, au sens en tout cas que le Barreau donne à cette étiquette. C'était du Belge et du bon. C'était à Bruxelles que ça se passait. C'était au temps où...

Sources

* Extrait d'une conférence donnée par l'auteur au Palais littéraire et artistique le 14 décembre 1995.

CAHIERS DE DROIT EUROPEEN

Rédacteur en chef

Léon GOFFIN

Professeur émérite de l'Université de Louvain
Avocat honoraire au Barreau de Bruxelles

Directeur

Jean-Victor LOUIS

Professeur à l'Université de Bruxelles
et à l'Istituto Universitario de Florence

Secrétaire général

Frédéric LOUIS

Avocat au Barreau de Bruxelles

Secrétaire

Anne Vallery

Avocat au Barreau de Bruxelles

Depuis 1965, les *Cahiers de droit européen* fournissent une réflexion et une documentation de haut niveau, proche de l'actualité, sur l'évolution de tous les domaines du droit européen, y compris celui qui relève des organisations non communautaires.

Les *Cahiers de droit européen* sont le fruit de la collaboration des plus éminents spécialistes internationaux, hauts magistrats européens, professeurs d'universités européennes, avocats de renom et hauts fonctionnaires, etc.

Les *Cahiers de droit européen* sont, depuis 1965, à l'avant-plan des publications européennes dans ce domaine.

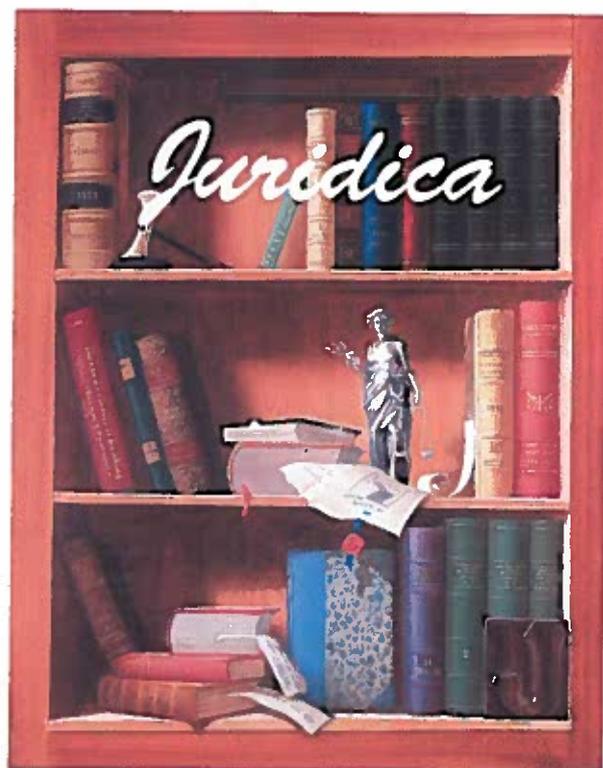
Abonnement 1999 :
5.700 BEF pour tous pays.

Etablissements Emile Bruylant
rue de la Régence, 67 - 1000 Bruxelles
Tél. : 32 2 512 98 45 - Fax : 32 2 511 72 02
BBL 310-0101028-40



Broché, 1997, 168 pages, 1.950 F

Editions du Jeune Barreau de Liège asbl
Annexe du Palais de Justice - Rue du Palais 66 - 4000 Liège
Tél. : 04/232.56.73 - Fax : 04/232.56.80 - E-mail : eubl@cybernet.be
CPB : 630-0762370-09



Achat & vente de livres de droit d'occasion,
neufs ou rares, et de revues juridiques.

Rue Elise, 45 • 1050 Bruxelles
Tél. : 02/648 11 48 • Fax 02/647 05 05
www.juridica.be • e-mail : juridica@typnet.be

Software
Training Center



PHM
COMPUTING

DOS - OS2
MACINTOSH - MS WINDOWS
UNIX - AS 400

Français, Néerlandais et Anglais
A Anvers, Bruxelles, Gand,
Liège, Lille, Mouscron

Renseignements et inscriptions
02/374.12.29

Voulez-vous un double de nos clés ?



Banque Privée

Bruxelles Roosevelt - Bruxelles Grand-Place - Liège - Charleroi - Namur - Mons - Tournai* - Brabant Wallon**

** Ouverture en cours ou en projet d'implantation.*

GOFFIN & ASSOCIÉS

Groupeement de Détectives Privés

Av. Winston Churchill, 16, Bte 10 - B-1180 BRUXELLES

DROIT FAMILIAL

- Enquêtes de moralité
- Constats d'adultère
- Recherches de personnes
- Recherches successorales

DROIT COMMERCIAL

- Solvabilité
 - Organisations d'insolvabilité
 - Engagements contractuels (contrats - immobilier - recours)
 - Portrait réel des entreprises dans les contextes de rapprochements & contentieux
- Interentreprises
 - Concurrence déloyale

DROIT DU TRAVAIL

- Gestion des ressources humaines
- Absentéisme
- Concurrence déloyale

DROIT INTELLECTUEL

- Protection des marques et des brevets (contrefaçons)

DROIT DES ASSURANCES

- Fraudes (IARD, auto, recours, divers)

Tél. 32 2 346 61 05 - Fax 32 2 345 47 11

Détectives privés agréés par le Ministère de l'Intérieur

LES CODES LARCIER

Offre spéciale
réservée aux stagiaires

Gagnez **un an** de
mises à jour gratuites
pour tout achat avant
le 15 novembre 1999*

- ✓ Des Codes complets et maniables
- ✓ Près de 10.000 pages de textes indispensables
- ✓ Les mises à jour les plus rapides et les plus faciles
- ✓ Une formule d'abonnement avantageuse : -15%

La collection complète des CODES LARCIER :
7 tomes + tables (y compris les derniers compléments parus)

PRIX NORMAL	
Non-abonnés	Abonnés -15%
32.250 F	27.413 F

PRIX STAGIAIRES	
Non-abonnés	Abonnés -15%
24.200 F	20.570 F

TVA et frais de port compris.

* Offre spéciale réservée aux nouveaux abonnés remplissant les conditions de stagiaires : les compléments 1999/2 et 2000/1 correspondant aux tomes de base achetés avant le 15/11/1999 seront livrés gratuitement.



LARCIER

Informations et commandes :

LARCIER c/o Accès+ sprl • Fond Jean-Pâques, 4 • 1348 Louvain-la-Neuve
Tél. (010) 48 25 70 • Fax (010) 48 25 19
e.mail acces+cde@deboeck.be • <http://www.larcier.be>



Jean d'Ormesson aurait-il plus d'admirateurs (et d'administratrices !) qu'Erik Orsenna. On n'avait plus vu cela au palais depuis des lustres, la salle des audiences solennelles de la Cour d'Appel presque pleine. Et après une heure de charme fou, une «standing ovation» qui vien finissait pas !

D'Ormesson : Conférence bijou d'un orfèvre indépendant

La conférence, un genre démodé ? Dieu (pas absent dans son oeuvre littéraire) merci, Jean d'Ormesson est un conférencier éblouissant, qu'on écoute bouche bée, en essayant fébrilement de transcrire sa pensée (dont l'apparente frivolité «parisienne» est la pudeur de la gravité) au vol. Remarquez que malgré l'occasion que le Président Winand et Robert Verdussen (de la Libre) m'en donnèrent, je n'ai pas cherché à «faire l'intéressant» en lui posant des questions (oiseuses ?). Et pour cause : je me serais senti ri-di-cul-e par rapport à ce «Prince de l'Esprit». Cela dit, merci aux courageux confrères qui agrippèrent le micro baladeur. Grâce à eux, il y eut un bis et un ter, prolongeant d'un quart d'heure ce pur régal.

Verba (même deliciosa) volant. Scripta manent. Beaucoup ont, pour prolonger le souvenir de cette superbe (quoique dénuée de superbe) spirituelle mais foncièrement modeste) conférence emporté le dernier livre (dédié à Bobonne, si possible) de l'orateur. Pour les paumés, les ingrats et les fêrus d'orthodoxie fiscale (je suis pourtant prêt à plaider que pour un avocat plaçant, l'achat d'un d'Ormesson est une défense professionnelle utile, voire indispensable) j'ai retranscrit en P.S. de cet enthousiaste article, écrit d'un jet sans rature à l'issue de cette soirée mémorable, quelques phrases toujours utiles à ressortir dans les dîners en ville. Avec vous en vedette, Vous sans d'Ormesson. Ni même son sosie et petit émule, mon vieil ami Hippolyte (Wouters)...

P.S. : Pour se faire valoir, en ville et à table

- Rappeler l'apparemment de d'Ormesson à Giono et à Proust
- Le comparer à un premier de classe «qui joue les cannes pour amuser ses amis et exaspérer ses ennemis»
- Rappelez le mot d'Ionesco à une administratrice «Comment vous appelez, Maître ?» «Appelez-moi Transcendance!»
- Laisser tomber négligemment que d'Ormesson a «remonté les bretelles de la droite française la plus bête du monde»
- Rappeler l'anecdote de la Dame qui prétendait faire dire à Marcel Aymé suite à un pari, trois mots (au lieu d'un : oui ou non) et à qui Aymé dit effectivement ces 3 mots... «Vous avez perdu !»
- Rappelez que, selon l'orateur (généralisation que je conteste) on ne fait pas de bonne littérature avec des sentiments (bons ou mauvais), ni avec des choses arrivées, mais avec des idées. Et surtout avec des mots. Qui mis bout à bout font un style. Inimitable, de préférence!
- La preuve que cette généralisation de l'orateur est abusive, c'est qu'il dit aussi «Il faut essayer de cultiver sa singularité» (De même que son collègue académicien Félicien Marceau écrivait : «la seule excuse qu'on ait d'écrire, c'est dire sa vérité»)
- Rappeler le mot de d'Ormesson «Un livre qui ne passe pas à la télé est perdu» (sous-entendu : il ne sera pas acheté) «Un livre qui y passe est perdu aussi» (sous-entendu : il ne sera plus lu car on

sait déjà tout de lui). «La littérature meurt d'être ignorée. Elle meurt aussi de devenir spectacle».

- Se souvenir du bien qu'a dit l'orateur de Roger Caillols, d'Emmanuel Berl et de l'Aragon du Paysan de Paris, trois auteurs peu lus aujourd'hui. Cela dit, le sommet pour lui, c'est Chateaubriand (Parfois bernaise, souvent imposteur, mais quel style!)
- Se souvenir de ce que l'orateur a dit de Sartre et du Nouveau Roman (ce dernier, relativement défendu par lui)
- Essayer de se rappeler les quatre raisons pour lesquelles d'Ormesson (l'écrivain de droite le plus apprécié de la gauche, avec J.F. Deniau) se dit lui-même «réactionnaire».
- Rappeler l'intimité Mittreraud-d'Ormesson et la réplique du conférencier à Roger Hanin (le «beauf») qui l'avait traité de «crétin prétentieux» : «Il est doux d'être traité de crétin par un idiot». Au siècle dernier, on se serait battu en duel pour moins !
- Etc. Etc. Et tout le toutim (Dieu, La science, Le Siècle des médias en zoovort)

Anar de droite, votant à gauche parce que mon cœur et mon porte-feuille (assisté) y sont, j'adore le d'Ormesson que nous avons entendu ensemble, grâce à Pierre Winand, l'autre mardi

Et, comme lui, je conclus :

«Si je suis encore là, c'est à l'ancienneté».

Gédéon

Tennis : tournoi avocats - magistrats

Certaines traditions sympathiques se renouvellent chaque année à la saison des vendanges, telle la joute sportive opposant magistrats et avocats la raquette à la main.

Réunis dès potron minet ce 25 septembre, les premières heures de la matinée ont été favorables aux magistrats : on vit ainsi le Procureur général écumer les courts et engranger des points qui se révéleront précieux au décompte final, Bruno Lybeer hacher menu ses opposants, avant de disparaître qui pour d'autres obligations, qui pour d'autres tournois laissant ainsi, à une heure habituellement réservée à la sieste, les avocats grignoter leur retard en accumulant les victoires.

Au crépuscule d'une belle journée dans les jardins de Justi Sport, à Linkebeek, Madame Jochmans se pourlécha les babines en faisant le décompte final : les magistrats l'emportaient d'une courte tête par 13 à 12!

Le Jeune Barreau nous convia alors à fêter l'événement au célèbre «Petit Coq» de Linkebeek.

L'osmose des participants au dîner fut parfaite : nul besoin de discours classique, ni de récit héroïque.

Attablés autour d'un délicieux magret de canard, avocats, magistrats émérites ou actifs, conseillers d'Etat affûtés, toutes et tous, assis ou debouts firent tinter leurs verres en l'honneur de leur sportive amitié.

Grâce aux conseils de prudence de Madame Jochmans, chacun regagna ses pénates en toute sécurité en se promettant de remettre le couvert (et le service) l'année prochaine !

G. & M. C.





Le Palais littéraire et artistique du 6 octobre

C'est durant le sommeil dit «paradoxal» qu'ont lieu les rêves. Et ces rêves-là, entre le premier éveil et l'insoutenable lever du corps, épreuve quotidiennement renouvelée les jours ouvrables, associent souvent en un étrange cocktail, des images de la réalité, des souvenirs du passé et des mirages purs et simples. Voici mon rêve. Je me trouvais dans l'église du Béguinage, «un des types les plus remarquables du baroque italien du XVIIème siècle tel qu'il fut compris et appliqué par le génie de nos architectes» (flamands). Autour de moi, la famille judiciaire, comme on dit. Dans les collatéraux de l'édifice, des tentes occupées par des hommes qui allaient et venaient, silencieux, respectueux et très mobiles, coiffés de fez, vêtus je ne sais plus comment. Du jubé - magnifique, le jubé -, s'éleva la voix des anges. L'un des anges avait le visage de Me Isabelle Schyns, une avocate, un confrère donc. Sitôt rejoint par, à gauche dans mon champ de vision, celui d'un haut magistrat, diabolotin barbu et organiste redoutable et subjuguant. A deux, rejoints par un troisième, dont on ne savait s'il s'appelait Félix ou François, ils interprétaient des oeuvres de Couperin, Bach, Mozart, Mendelssohn, Frank, Faure (fabuleux : cet extrait : l'aria «Pie Jesus» du Requiem), Boellmann et Händel. J'en étais à me demander ce que faisait dans ce lieu saint fréquenté par des sans-papiers ce magistrat de cassation si laïque - mais fameux musicien, lorsque j'aperçus autour de moi deux procureurs généraux, un ancien, homonyme baron d'une magistrature de la cour d'appel dont les grands yeux écoutent et stimulent et un nouveau, qui fut à la jeunesse avant d'être au Roi. A la fin du concert, les sans-papiers offraient les chips et trinquaient avec les procureurs... J'ai quitté l'église, me suis réveillé. Sous mon oreiller, il y avait la carte de membre du Jeune Barreau.

O.C.

JURIS CUP - 9ème édition

Les années passent... et la Juris Cup s'affirme comme une rencontre incontournable pour tous les passionnés du droit et de la plaisance. Ce n'est pas un hasard si, depuis 1991, avocats, magistrats, notaires et autres juristes se retrouvent à Marseille, chaque année au mois de septembre, pour participer à cette grande régata.

La Juris Cup est un moment privilégié où tous ces juristes, marins d'un week-end, partagent leur enthousiasme pour le droit et la voile.

Cet engouement n'est certainement pas fortuit.

La merveilleuse rade de Marseille, rutilante sous le soleil de septembre ne peut provoquer que l'appel du large...

Cette année encore, toute notre équipe était au rendez-vous pour relever le défi sportif auquel les organisateurs nous convient chaque année.

Mais la Juris Cup est, avant tout, un plaisir, une fête dans nos esprits mais aussi sur les flots, qui se sont, cette année encore, parés des voiles multicolores de la concurrence amicale de tous les juristes régatiers.

Ils ont répondu «présents» pour que la Juris Cup 1999 soit une transition passionnée vers l'an 2000 !

A.B.



D'UNE COUPOLE A L'AUTRE

Jean d'Ormesson avait à peine quitté notre palais sous les applaudissements d'un public ravi et conquis que le Président de la Conférence entraînait une foule de confrères à visiter la coupole de notre cher Palais.

Atteindre les sommets se mérite assurément et ceux qui ont eu la chance de participer à cette visite inédite, s'ils ne sont pas devenus académiciens pour autant, regarderont dorénavant d'un autre oeil le mastodonte somme toute très académique de Monsieur Poelaert.

Contempler la salle des Pas Perdus depuis le dernier balcon a donné incontestablement à certains le vertige mais à d'autre une prise de conscience - utile ? - de l'infiniment petit. Les avocats réduits à la taille de fourmis traversant de part en part une salle prenant tout d'un coup la

dimension d'une table de billard encadrée de quelques boîtes d'allumettes et d'un paquet de cigarettes dans un coin... Voilà l'image que chacun devait avoir en gravissant les centaines de marches menant aux échafaudages entourant la coupole.

Escaliers en colimaçon, parfois métalliques mais également en pierre, restes dérisoires de travaux entrepris et à jamais inachevés, couloirs obscurs portant les inscriptions de poètes disparus, tel fut l'itinéraire chaud et poussiéreux qui nous conduisit d'abord dans le grenier étonné que couvre la prestigieuse coupole. Autour de celle-ci le circule une gigantesque gouttière protégée par une solide rambarde de pierre qui permit une contemplation aussi céleste que nocturne de Bruxelles prenant une tout autre dimension que celle que nous lui connaissons.

Les explications chiffrées des accompagnateurs donnent également le vertige. En vrac : 26.000 m² de superficie totale, 360.000 m³ de maçonnerie, de quoi construire en pierres de taille une tour massive de 20 m de côté et de 150 m de hauteur, 164 escaliers de pierre, de bois et de fer, 25.000 m² de vitrages...

Le pharanoïsme du monstre nous paraît s'inscrire dans la logique des travaux entrepris sous le règne de Léopold II mais il gêna quand même au moment de sa construction de sérieuses critiques, qui n'ont pas empêché son achèvement. Tout comme l'inadéquation de ses espaces et volumes aux besoins d'aujourd'hui ne l'ébranleront pas tant il doit être vrai qu'il ne peut être qu'indestructible.

R.D.B.

CICERO LawPack 2000



En toute connaissance de causes

Quinze ans après, les concepteurs de CICERO ont décidé de relever un nouveau défi : développer un tout nouveau programme pour la gestion d'un bureau d'avocat. Presque TOUTES les remarques des utilisateurs de CICERO ont été analysées et appliquées à l'aide des dernières possibilités de développement de Microsoft BackOffice.

Le résultat : un programme de gestion très simple doté des puissantes performances de la base de données Microsoft SQL Server.

CICERO LawPack 6.x contient tout ce dont vous avez besoin pour gérer un bureau d'avocat en pleine expansion. Il s'agit d'un système intégré qui permet de partager avec tous à tout moment et en tout lieu les données des dossiers, les données financières ou encore le courrier électronique.

N'hésitez pas à nous appeler au numéro 0800-91.080 pour obtenir de plus amples informations ou pour fixer un rendez-vous ou visitez notre site à l'adresse suivante : www.cicero.be

CICERO
LawPack[®]

ACTIVITÉS

Palais Littéraire et artistique

«Voyages d'Abyssinie en Ethiopie» par M. Pierre-Etienne de Fays

Mardi 9 novembre 1999 à 20 h 00

Les Salons de l'Atalàide (salle du 1^{er} étage)
Chaussée de Charleroi, 89 à 1060 Bruxelles

Depuis plus de 25 ans, le notaire de Fays sillonne la planète avec une curiosité toujours renouvelée, que ce soit le bout de son jardin, l'Asie, l'Inde ou les hauts plateaux de l'Himalaya.

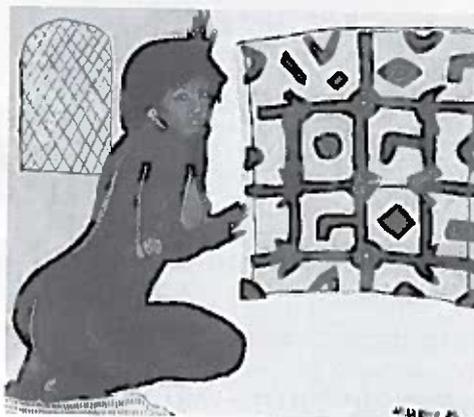
Il nous fera découvrir ce soir-là un pays à la fois évocateur, l'ancienne Abyssinie, et publié par le progrès, l'actuelle Ethiopie, dans laquelle il a fait trois séjours. Il nous parlera et nous montrera notamment des images des hauts plateaux abyssins, de la vallée du grand Rift, et de la ville de Harar, quatrième ville sainte de l'Islam et terre d'adoption d'Arthur Rimbaud.

Tout cela sera fait avec humour, sensibilité et bienveillance, même si parfois le notaire sait se montrer caustique.

Participation aux frais : - stagiaires membres : 200 francs
- membres : 300 francs
- non-membres : 400 francs

Inscriptions au secrétariat de la Conférence

Tél : 02/508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00 • Fax : 02/519.85.61



Théâtre : Mata-Hari

Avant-première spéciale Conférence du jeune barreau
Mercredi 17 novembre 1999 à 20 h 15

Salle des audiences solennelles
de la cour d'appel du Palais de Justice de Bruxelles



La Conférence du Jeune Barreau, présentera cet automne son quatrième procès fictif dans la salle des audiences solennelles de la cour d'appel de Bruxelles, les 17, 18, 19, 25 et 26 novembre 1999.

Avant-première spéciale Conférence du Jeune Barreau :
le 17 novembre 1999 à 20 h 15

Le 24 juillet 1917, s'ouvre devant le 3^{ème} conseil de guerre, le procès de Margaretha Zelle, dite Mata-Hari, sous l'inculpation d'intelligence avec l'ennemi. Le procès sera expédié par des juges pressés de condamner, sur le vu d'un dossier presque vide... Ce procès sera reconstitué dans le cadre prestigieux de la salle des audiences solennelles de la cour d'appel de Bruxelles, fin novembre 1999.

Avec la troupe théâtrale du palais de Justice : Daniel De Meur, Philippe Descheemaeker, Dominique De Wolf, Alain Geerinckx, Dominique Gérard, Edouard Haegenaar, Bérengère Haegeman, Laurent Kennes, Gérard Kuyper, Jacques Logie, Roland Menschaert, Philippe Moens, Christian Panier, Alex Tallon, Laurent Verbraken, Paul Vigneron, Françoise Villiers...

Prix : Stagiaires : 400 francs
Membres de la CJB : 500 francs
Non-membres : 600 francs
à verser sur le compte 630-0235281-18

Renseignements et réservations :

au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles
Tél.: 02 /508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00.

ACTIVITÉS

Déjeuner de rencontre entre avocats et magistrats

Mercredi 24 novembre 1999 à 12 h 30

Au restaurant
du Palais de Justice



Le traditionnel déjeuner de rencontre entre avocats et magistrats
aura lieu ce mercredi 24 novembre 1999 à 12 h 30
au restaurant du Palais de Justice.

Nous espérons vous y voir nombreux.

Participation aux frais : 300 francs
à verser sur le compte 630-0215121-34
de la conférence du Jeune Barreau, avec la mention : «déjeuner 24/11»

Goûter de Saint-Nicolas

Mercredi 1er décembre 1999 à 14 h 30

Palais de Justice



Une après-midi organisée pour les enfants de la famille judiciaire uniquement, âgés de 4 à 10 ans.
Rendez-vous au palais, dans la salle des pas perdus, à 14 heures 30 précises.

Programme de l'après-midi : - visite du palais et procès fictif
- visite d'une fabrique de chocolat et goûter sur place
- arrivée de Saint-Nicolas et distribution de cadeaux surprises

Les parents sont invités à reprendre les enfants à 17 heures 30, au n°111 de la chaussée de Vleurgat
à 1000 Bruxelles, chez «Chocolat Show» (Anne-Marie NIHOUL).

Le nombre de places étant limité, les inscriptions doivent se faire au secrétariat de la Conférence
du Jeune Barreau de Bruxelles (tél.: 02/508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00) avant le 26 novembre 1999.

Participation aux frais : 300 francs par enfant à virer au compte n°630-0215121-34

Conférence Berryer

Jeudi 2 décembre 1999 à 20 h 30

Salle des audiences solennelles de la cour d'appel
Palais de Justice de Bruxelles

Faut-il encore présenter la Conférence Berryer ? Elle réunit autour d'un invité et de trois thèmes de discours, quatre jeunes orateurs bruxellois, un jury composé des secrétaires de la Conférence du stage du barreau de Paris, et un avocat chevronné du barreau de Bruxelles qui se charge de la contre-critique.

Sans oublier bien-sûr le public, toujours plus nombreux pour applaudir à cette joute oratoire de l'année.

Elle se déroulera cette année, le jeudi 2 décembre. Bloquez donc dès à présent cette date dans vos agendas.

Participation aux frais : - membres de la CJB : 200 francs
- non-membres : 400 francs

Réservations : Secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Palais de Justice,
place Poelaert, 1000 Bruxelles - tél. : 02/508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00

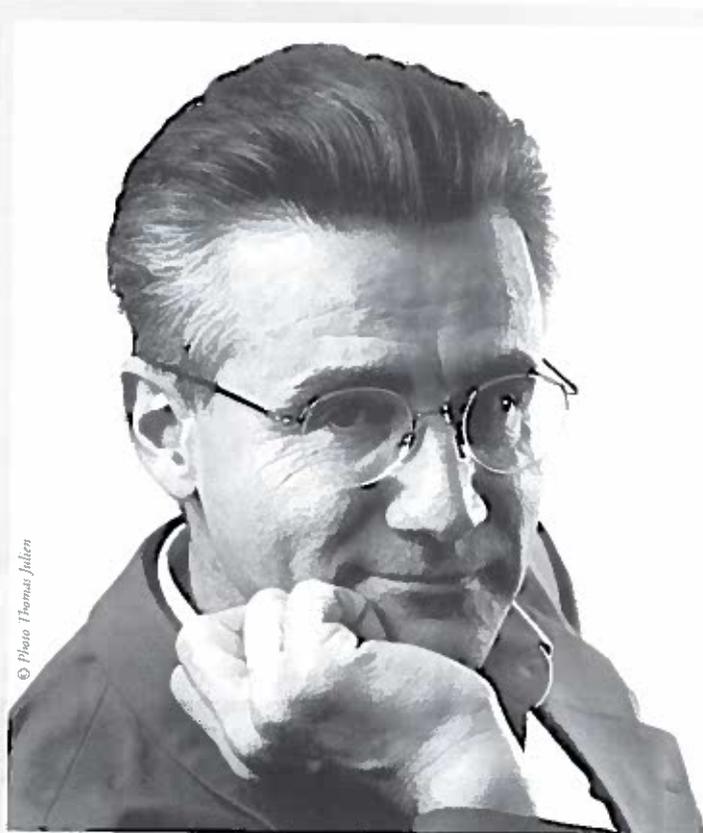


ACTIVITÉS

GRANDE CONFÉRENCE : André COMTE-SPONVILLE

Mardi 7 décembre 1999 à 20 h 00

Salle des audiences solennelle de la cour d'appel
Palais de Justice de Bruxelles



© Photo Thomas Julien

André Comte-Sponville n'est pas douanier. Ce n'est pourtant pas un imbécile puisqu'il est philosophe.*

Et s'il est certes vrai qu'ici et maintenant est préférable à ailleurs et jamais, je vous conjure de venir l'écouter au Palais de justice, le mardi 7 décembre prochain. Imaginez: il fait froid, vous frissonnez encore des tristesses mordorées de la Toussaint, les jours sont courts, sombres pour des mois encore. Et juste à ce moment-là, la Conférence vous convie à venir voir et complimenter un philosophe français-ais-ais.**

Vous pourrez constater qu'un philosophe, ça porte moustache et lunettes comme vous et moi (enfin, du moins pour les lunettes), ça parle, ça vit, ça bouge et puis, surtout, ça pense

Comte-Sponville, de surcroît, dit ce qu'il pense et d'une telle manière qu'en l'écouter, vous vous sentez plus heureux et je pèse mon mot.

Alors, offrez-vous un instant rare: venez, le temps d'une conférence, faire de la philosophie, venez vous sentir bien.

Car enfin, de quoi servirait la philosophie si elle n'était permise à chacun d'entre nous ? De quoi servirait les philosophes s'ils ne s'adressaient qu'à leurs pairs dans les salons de leur tour d'ivoire ? Comte-Sponville contribue grandement à ce que chacun se sente ami de la sagesse et aimé d'elle. Il fait mentir Fontenelle «Écoutons donc la philosophie qui prêche dans le désert une petite troupe d'auditeurs qu'elle a choisis, parce qu'ils savaient déjà une bonne partie de ce qu'elle peut leur apprendre». De plus, il ne vous contraint pas à l'excellence. Il vous concède que vous êtes un homme, que vous avez le droit de l'être et qu'il est de la nature de l'homme d'avoir des faiblesses, des manques, des déchirures.

Bonne nouvelle, nous ne sommes pas obligés d'être parfaits et nous aurons à

cet égard la caution d'un maître de conférences à la Sorbonne.

Comte-Sponville nous parlera de l'amour et de la justice en tant que vertus (si vous n'avez pas lu son «Petit traité des grandes vertus» offrez-le vous illuco), la justice étant à son estime la seule des quatre vertus cardinales*** qui soit «bonne absolument». «Toute valeur la suppose, toute humanité la requiert. Non pourtant, qu'elle tienne lieu de bonheur (par quel miracle ?); mais aucun bonheur n'en dispense».

Quant à l'amour, je suis impatiente de l'entendre à nouveau m'expliquer en quoi il est une vertu. Il m'importe en effet de vérifier si, en la matière, je suis bien aussi vertueuse que je le pense.

Bon, vous aurez compris, vous devez venir écouter Comte-Sponville qui nous dira sans doute «Il y a un amour qui est comme une faim, un autre qui résonne comme un éclat de rire», qui ajoutera peut-être «Comme il faut avoir peur de la vie pour lui préférer la passion! Comme il faut avoir peur de la vérité pour lui préférer l'illusion» et puis tout ces sortes de choses que nous savons plus ou moins. Et dorénavant, gageons que nous ne ferons plus de la philosophie sans le savoir, genre monsieur Jourdain et sa prose, mais bien plutôt comme monsieur le sous-préfet qui s'étant éloigné du chemin, couché dans l'herbe, faisait des vers...

Viviane DUCROUX.

* note à l'attention des plus jeunes : allusion (fine) à un sketch de Fernand Raynaud : «J'suis pas un imbécile, j'suis douanier...»

** note à l'attention des plus jeunes : allusion (particulièrement fine) à une chanson de je ne sais plus qui.

*** note à l'attention de tous le monde et son père : pour les trois autres, lisez, je vous le redis, le «Petit traité des grandes vertus».

Réservation des places :

Secrétariat de la Conférence
du Jeune Barreau de Bruxelles
Tél. : 02 /508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00
Fax au 02/519.85.61

Participation aux frais :

Membres : 200 francs
Non-membres : 400 francs

Mini-recyclage :

Le règlement des litiges en matière de circulation routière, par voie arbitrale

Jeudi 9 décembre 1999 de 12 h 30 à 14 h 00

Palais de Justice
Salle à déterminer

La situation du contentieux de circulation routière est devenue intenable à la suite de l'attribution d'une compétence exclusive en cette matière au tribunal de police. Les affaires civiles, quels que soient leur importance et leur montant, sont actuellement fixées devant le tribunal de police de Bruxelles à une échéance de plus de deux ans. Cette situation est profondément injuste et anti-sociale. C'est pourquoi l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, le barreau de Liège, l'Union professionnelle des entreprises d'assurance et la Fédération de courtiers Feprabel ont décidé de mettre sur pied, de manière structurée, des collèges arbitraux chargés de trancher les litiges de circulation routière, à l'exception des accidents ayant entraîné des dommages corporels.

Chaque collège arbitral sera présidé par un avocat, assisté de deux assessors. L'un de ceux-ci sera choisi par l'Union professionnelle des entreprises d'assurance et l'autre par les fédérations professionnelles de courtiers ou par l'asbl chargée de gérer le projet. Ce mode alternatif de règlement des litiges ne sera un succès que si le barreau accepte d'y recourir. C'est pourquoi la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, en collaboration avec l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, organise une séance d'information à ce sujet. Une farde de documentation sera remise aux participants.

Cette séance d'information sera animée par Me Bernard Dewit, ancien membre du conseil de l'Ordre, un délégué de l'Union professionnelle des entreprises d'assurance et un responsable de la Fédération de courtiers Feprabel.

Participation aux frais : - stagiaires : 200 francs
- membres : 300 francs
- non membres : 400 francs

Inscriptions : au secrétariat de la Conférence; tél : 02/508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00, ou par fax au n° 02/519.85.61, et ce avant le 3 décembre 1999.

Concours

Fondation Piedbœuf • Liège

La fondation Piedbœuf, fondée à la mémoire de feu Me François Piedbœuf, organise un concours de plaidoirie d'une renommée nationale. Le concours est ouvert aux étudiants de la 3^{ème} licence en droit des universités belge, à tous les stagiaires inscrits à la liste des stagiaires des barreaux belges. Les sujets choisis auront des implications juridiques et judiciaires multiples. Les prix seront attribués au terme d'éliminatoires et d'une finale. La troisième édition se déroulera à Liège, le 29 janvier 2000 pour les éliminatoires et le 25 février 2000 pour la finale.

Renseignements et inscriptions :

Fondation Piedboeuf asbl
secrétariat : Me Dominique DRION,
rue Hullos, 103-105 à 4000 Liège.
Tél. : 04/224.51.51
fax : 04/224.51.53.

Un exemplaire du règlement peut être consulté au secrétariat de la conférence du jeune barreau.

Conférence du stage du barreau de Lille

Le conseil de l'ordre des avocats du barreau de Lille a décidé, une nouvelle fois, d'ouvrir le concours de la Conférence du stage du barreau de Lille à tous les barreaux belges.

Ce concours s'adresse aux avocats ayant prêté serment depuis moins de 5 ans. Les interventions ne doivent pas dépasser 20 minutes. Le concours se déroulera le lundi 13 décembre 1999, à partir de 9 heures, au Palais de Justice de Lille, avenue du Peuple Belge.

Les lauréats seront amenés à prononcer un discours lors de la rentrée de la Conférence du stage dans le courant de l'année 2000 et ce concours est doté de plusieurs prix. Voici les trois sujets :

1. Mais, qu'était-il allé faire dans cette galère ?
2. «A l'insu de mon plein gré»
3. L'image des menottes est-elle coupable ?

Les avocats qui souhaitent s'inscrire à ce concours doivent en informer le secrétariat de la conférence du jeune barreau de Bruxelles (tél. : 02/508.66.43) avant le **20 novembre 1999**.

ACTIVITÉS

Palais Littéraire et artistique

Exposition : James Ensor, prince des peintres

Judi 9 décembre 1999 à 18 h 30 précises

Musée d'Art Ancien
rue de la Régence 3, 1000 Bruxelles



Après les prestigieuses rétrospectives Paul Delvaux et René Magritte, qui ont connu le succès que l'on sait, les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique rendent hommage à James Ensor (1860-1949), à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa mort.

La Conférence vous invite à découvrir cette superbe exposition en nocturne, le jeudi 9 décembre. Dès 18 heures 30, en introduction à la visite libre de l'exposition, les visites guidées n'étant pas autorisées, un guide-conférencier nous donnera quelques clés pour mieux comprendre l'oeuvre de l'artiste, à l'aide de diapositives, dans une salle qui nous sera spécialement réservée.

A 19 heures, nous aurons accès à l'exposition. Des audioguides seront disponibles pour ceux qui le souhaitent (au prix de 150 francs).

Seules quelques places restent disponibles qui seront attribuées dans l'ordre des réservations, qui se feront au secrétariat de la Conférence de 9 h 30 à 12 h 00.

- Participation aux frais :**
- Stagiaires membres et conjoints : 350 francs
 - Membres de la Conférence : 400 francs
 - Non membres : 500 francs
 - + 150 francs si vous désirez réserver un audioguide.

Spectacle Musical - La Belle & la Bête

Mercredi 15 et jeudi 16 décembre 1999 à 20 h 15

Théâtre Saint-Michel
Rue Père Eudore Demoye, 2 à 1040 Bruxelles



La Conférence du Jeune Barreau vous invite à assister à l'une des représentations de ce spectacle musical de Sylvain Meyniac, un jeune bordelais de 29 ans (qui a travaillé avec Alice Dona et Claude Lemesle), inspiré librement du conte de Madame Leprince de Beaumont. Ce spectacle, qui sera créé à Bruxelles en cette fin d'année, partira ensuite en tournée en Belgique, avant d'être à l'affiche à Paris, l'année prochaine.

Il réunit 6 jeunes solistes, entourés de 12 choristes et danseurs et de 3 musiciens. Vous connaissez peut-être le premier extrait de ce spectacle, sorti cet été, «De guerre lasse», interprété par Marianne Molina (la Belle). C'est elle qui prêta sa voix pour les chansons de la série télévisée «Une voix en or» aux côtés de Ginette Reno. Vous entendrez bientôt le second extrait, «Envoyez de l'amour» qu'elle interprète avec

Luc de Wacter (la Bête). C'est lui qui remporta il y a quelques années, le concours télévisé «Star ce soir» avec une chanson de Florent Pagny.

Les autres, Nuno (qui a participé à l'émission «Pour la Gloire»), Virginie Duez, Melissa Kane (pour qui Didier Barbelivien écrivit un album), et Frédéric Marquer ont tous des voix extraordinaires, les mélodies sont très belles, et la mise en scène sera de Marine Haulot, qui assura avec brio celle d'«Emilie jolie» il y a quelques années au Cirque Royal, dont elle signait en plus l'adaptation et les chorégraphies.

Voici donc une excellente idée de sortie en famille, pour cette fin d'année, que vous propose la Conférence.

- Participation aux frais :**
- membres de la CJB : 1.250 francs
 - non-membres : 1.350 francs

Réservations : Secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles,
Palais de Justice, place Poelaert, 1000 Bruxelles
tél. : 02/508.66.43 de 9 h 30 à 12 h 00



ACTIVITÉS

Colloque : «Actualités du droit de la santé»

Sous la direction scientifique de Mes Jean Cruyplants et Jean-Luc Fagnart

Vendredi 17 décembre 1999 à 8 h 30

Grand Auditorium de la Générale de Banque
Rue de la Chancellerie, n°1 - 1000 Bruxelles

La Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles organise un colloque intitulé «Actualités du droit de la santé».

Programme

08 h 30 : Accueil des participants

09 h 00 : Allocution de bienvenue par Me Pierre Winand, avocat, Président de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles.

09 h 10 : Organisation des professions de la santé publique par Me Xavier Leurquin, avocat.

09 h 40 : La déontologie médicale à la lumière de la jurisprudence disciplinaire par Me Jean Cruyplants, avocat.

10 h 10 : Pause-café

10 h 30 : Le contentieux du contrôle médical de l'INAMI par Me Philippe Levert, avocat, assistant à l'ULB.

11 h 00 : La responsabilité du fait des produits par Me Paul-Henry Delvaux, avocat, maître de conférence à l'UCL et Mme Laurence Vandenhouten, avocat.

11 h 30 : Question-time.

12 h 40 : Déjeuner.

14 h 00 : Les devoirs du médecin à l'égard du patient par M. le Docteur Pierre Lucas, docteur à ULB - Erasme.

14 h 30 : Les actions en responsabilité contre les médecins par Me Jean-François van Drooghenbroeck, avocat, assistant UCL.

15 h 00 : Pause-café

15 h 20 : Les problèmes soulevés par les assurances de responsabilité médicale par M. Jean Rogge, conseiller général UPEA.

16 h 50 : Question-time

17 h 00 : Fin des travaux

Droit d'inscription :

comprenant la participation aux travaux, la pause-café, le déjeuner et l'ouvrage édité par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles

- membres de la Conférence : 6.900 francs

- non membres :

• avocats et magistrats : 8.000 francs

• autres : 10.000 francs

• prix spécial pour étudiants et avocats stagiaires (sans déjeuner, ni livre) : 1.500 francs

Inscriptions :

Toute personne désirant participer au colloque est invitée à compléter le bulletin d'inscription joint au présent périodique et à le renvoyer au plus tard pour le mercredi 20 octobre 1999 au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, Palais de Justice, place Poelaert, 1000 Bruxelles, ou à faxer dans les mêmes délais au n° 02/519.85.61

Payements :

au crédit du compte 630-0215121-34 de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, en mentionnant les références «Colloque droit de la santé», et le nom de la personne inscrite.

Lieu :

Grand Auditorium
de la Générale de Banque
Rue de la Chancellerie, n°1
1000 Bruxelles

Renseignements :

au secrétariat de la Conférence
du Jeune Barreau de Bruxelles
Tél. : 02/508.66.43
(de 9 h 30 à 12 h 00)

Ce colloque est organisé avec le soutien de la Générale de Banque et des courtiers d'assurances Marsh, an M.M.C. cy.



Rentrée solennelle de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles

Vendredi 14 janvier 2000 dès 15 h 00

Salle des audiences solennelles de la Cour d'Appel

Comme chaque année, nous avons le plaisir de vous convier à la scéance solennelle de rentrée de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles.

Dès 15 heures, en la salle des audiences solennelles de la cour d'appel, Me Alain Guilmot prononcera le discours de rentrée : « Devenir ».

Entrée gratuite

Les réservations doivent se faire au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau
Palais de Justice, place Poelaert, à 1000 Bruxelles
Tél.: 02/508.66.43 - Fax.: 02/508.64.53



Samedi 15 janvier 2000 à 19 h 00

*Palais de Justice de Bruxelles
Salle des pas perdus*

Pour célébrer dignement le début de l'année 2000, le banquet de la rentrée sera organisé dans le cadre prestigieux de la salle des pas perdus du Palais de Justice, renouant ainsi avec une tradition perdue depuis plusieurs dizaines d'années.

Il débutera à partir de 19 h 00, et sera suivi d'une revue et d'une soirée dansante.

Participation aux frais :

- avant le 15 décembre 1999 :
 - stagiaires en ordre de cotisation : 1.950 francs
 - membres : 2.750 francs
 - non membres : 2.950 francs
- après le 15 décembre 1999 :
 - stagiaires en ordre de cotisation : 2.450 francs
 - membres : 2.950 francs
 - non membres : 3.250 francs

à verser sur le compte n° 630-0215121-34 de la Conférence du jeune Barreau.

Les inscriptions sont indispensables et doivent se faire au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau, Palais de Justice, place Poelaert à 1000 Bruxelles

Tél. : 02/508.66.43 - Fax. : 02/519.85.61), du lundi au vendredi entre 9 h 30 et 12 h 00



Colloque : «Pas de liberté pour les ennemis de la liberté»? Groupements liberticides et droit.

Lundi 14 février 2000 à 8 h 30

Endroit à déterminer

Nous commencerons l'année 2000 avec ce colloque hautement symbolique qui sera organisé en collaboration, par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, la faculté de droit des Facultés Universitaires St. Louis, et la faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles.

Il réunira professeurs d'universités et avocats, sous la direction scientifique conjointe de Me Patrick Mandoux (ULB) et de Me Hugues Dumont (UCL).

ACTIVITÉS

Voyage : L'Égypte

Découverte du Caire, croisières sur le Lac Nasser et sur le Nil

du vendredi 28 avril au lundi 8 mai 2000



C'est donc en Égypte que la Conférence vous invite pour notre traditionnel voyage de fin d'année judiciaire. Comme vous le constatez, les dates sont légèrement modifiées, pour le confort du voyage, qui durera 13 jours et non 11 jours comme prévu initialement. Cela nous permettra de découvrir le Caire de manière plus sereine et plus complète, et de visiter plus à notre aise la totalité des sites encore peu connus entourant le lac Nasser.

Et comme une bonne nouvelle vient rarement seule, la Conférence a le plaisir de vous annoncer que le prix du voyage sera inférieur à celui annoncé en septembre, pour un voyage de qualité comparable, et ce en dépit des deux jours supplémentaires.

Nous logerons au Caire en hôtel de luxe, type Conrad ou Sheraton El-Gezirah, et à Louxor, à l'hôtel Movenpick ou similaire. Les croisières se feront quant à elles, sur des bateaux de la flotte Queen Nabila***** avec piscine et jacuzzi, dont toutes les cabines sont des suites, équipées de deux lits, air conditionné, salle de bain avec douche/wc, téléphone et télévision.

LE PROGRAMME

Le programme détaillé du voyage, ainsi qu'une brochure de présentation sont à votre disposition au secrétariat de la Conférence.

dimanche 30 avril : Bruxelles - Le Caire - Louxor

Départ par vol régulier EgyptAir via le Caire. Arrivée, accueil et transfert au bateau de la flotte Queen Nabila***** Embarquement, drink de bienvenue et logement à bord.

lundi 1er mai : Louxor - Edfou

Le matin, après le petit déjeuner, nous visiterons le temple de Karnak que chaque pharaon fit agrandir et où était vénéré le dieu Amon. Ensuite, nous rejoindrons le temple de Luxor, édifié par Aménophis III, et jadis relié au précédent par une allée de béliers. L'après-midi, nous entamerons la navigation vers Edfou, et nous passerons l'écluse d'Esna. Dîner et logement à bord.

mardi 2 mai : Edfou - Kom Ombo - Assouan

Visite en calèche du temple d'Edfou, dédié au dieu polymorphe du soleil et des astres, Horus. Navigation vers Kom Ombo. L'après-midi, visite du temple de Kom Ombo dominant le fleuve. Il s'agit du seul temple double d'Égypte, dédié au dieu crocodile Sobek et au dieu Haroëris. Navigation vers Assouan. Après le dîner, ceux qui le souhaitent pourront assister au superbe son et lumière au temple de Philae. Logement à bord.

mercredi 3 mai : Assouan - Le lac Nasser

Débarquement après le petit-déjeuner. Nous visiterons le temple de Philae, dédié à la déesse Isis, les Carrières de granit et son Obélisque inachevé et le Haut Barrage. Nous embarquerons alors sur le bateau Queen Nabila of Abu Simbel***** pour entamer la croisière sur le lac Nasser.

L'après-midi, nous visiterons le temple de Kalabsha, de l'hémispée de Beit El Wali, et du kiosque de Kertassi. Dîner et logement à bord.

jeudi 4 mai : Le lac Nasser - Wadi El Seboua

Navigation vers Wadi El Seboua. Déjeuner, dîner et logement à bord.

vendredi 5 mai : Le lac Nasser - Wadi el Seboua - Amada

Le matin visite de l'Oasis de Wadi El Seboua et du temple rupestre de Ramses II dédié à Amon et Re-Harakte. Nous visiterons également le temple de Dakka dédié au dieu Thot et nous arrêterons devant le temple de Meharakka. Nous naviguerons ensuite vers l'oasis d'Amada dont nous visiterons l'après-midi les temples de Thoutmosis II et Amenothep II, consacrés à Amon-Ré. Nous visiterons le temple d'Ed-Derr déplacé par l'Unesco en 1964 et du tombeau de Penout. Dîner et logement à bord.

samedi 6 mai : Le lac Nasser - Amada - Abou Simbel

Après le petit déjeuner nous visiterons le Rocher d'Ibrim reste d'une forteresse plusieurs fois millénaires, et nous continuerons la navigation vers Abou Simbel, en profitant des plaisirs de la piscine et du jacuzzi. Nous arriverons à Abou Simbel dans le courant de l'après-midi. Dîner et logement à bord.

dimanche 7 : Abou Simbel - Assouan - Louxor

Débarquement après le petit déjeuner et visite des 2 temples d'Abou Simbel, construits à la gloire de Ramses II et de son épouse Nefertari, à 270 kms au sud d'Assouan, eux aussi sauvés grâce à l'aide de l'Unesco. Transfert à l'aéroport et vol vers Assouan. Nous y ferons une promenade en felouque jusqu'à l'île de Kirchner où nous visiterons le jardin botanique. Nous reprendrons l'avion vers Louxor où nous logerons à l'hôtel.

Lundi 8 mai : Louxor

Après un petit déjeuner matinal, nous visiterons Thèbes, l'immense citée des morts qui s'étend sur la rive occidentale du Nil, la vallée des rois et des artisans, le temple d'Hatchepsout à Deir El Bahari et les colosses de Memnon. L'après-midi sera libre. Le soir, ceux qui le désirent pourront assister au son et lumière du temple de Karnak.

Mardi 9 mai : Louxor - le Caire

Après le petit déjeuner, nous partirons en car à la découverte des temples de Denderah et d'Abydos, dédiés au dieu Hathor. Transfert à l'aéroport et vol vers le Caire où nous installerons à l'hôtel.

Mercredi 10 mai : Le Caire

Après le petit déjeuner, nous visiterons les sites de Memphis et Sakkarah et dans l'après-midi, les Pyramides et le Sphinx. Sur le chemin du retour vers le Caire, nous nous arrêterons à la résidence privée de l'ambassadeur de Belgique, où nous serons reçus. Dîner et logement au Caire.

Jeudi 11 mai : Le Caire

Le matin nous visiterons le musée national des antiquités égyptiennes et l'après-midi, la Citadelle, les mosquées Mohamed Ali et Sultan Hassan et le quartier copte du Caire. Le soir, dîner d'adieu.

Vendredi 12 mai : Le Caire - Bruxelles

Transfert à l'aéroport et vol vers Bruxelles.

LE PRIX

Le prix, sur base d'une chambre double, (sous réserve de fluctuations à la hausse du dollar) est actuellement fixé de la manière suivante :

- pour les membres en règle de cotisation : 72.900,-Frs
- pour les stagiaires membres : 62.900,-Frs
- pour les non-membres : 79.900,-Frs
- supplément single : 16.200,-Frs

Le prix comprend, pour un voyage de 13 jours (12 nuits)

- tous les vols en avion, classe économique par vol régulier EgyptAir
- tous les logements au Caire, à Louxor et en croisière
- tous les repas
- toutes les visites et excursions reprises au programme (sauf les sons et lumières)
- tous les transferts en autocars de luxe avec air conditionné
- l'assistance d'un guide spécialisé francophone
- les taxes, services et TVA

Tout sera donc compris dans le prix, sauf :

- les boissons et dépenses personnelles
- les frais de visa

- les spectacles son et lumière éventuels à Karnak et Philae
- le forfait pourboire à régler sur place (personnel des bateaux, guides et chauffeurs)
- les assurances éventuelles

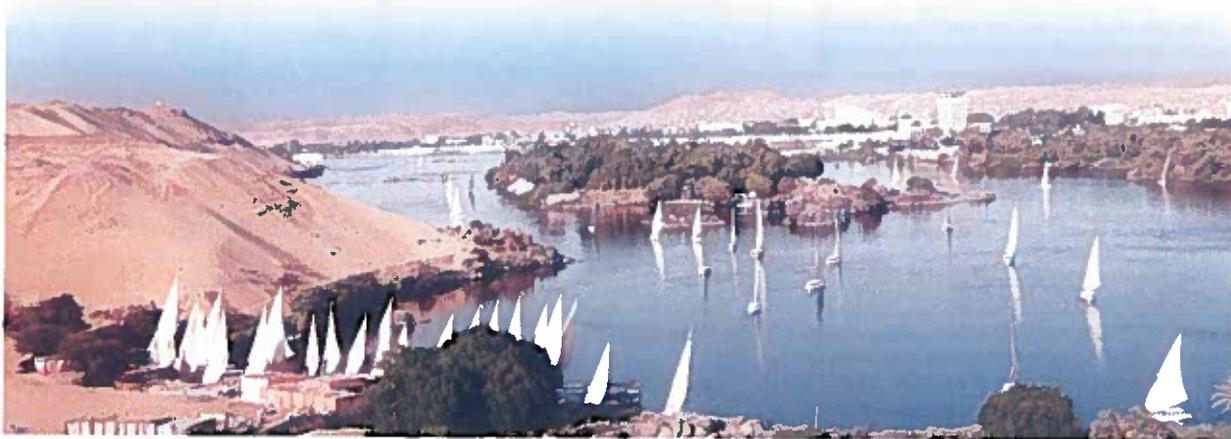
Le prix est payable au crédit du compte n° 630-0295260-51 de la Conférence du Jeune Barreau par tranches successives, par personne, de :

- 20.000 francs lors de l'inscription
- 20.000 francs avant le 30 novembre 1999
- 20.000 francs avant le 31 janvier 2000
- le solde devant être payé avant le 31 mars 2000.

La Caisse Privée se tient à la disposition de ceux qui souhaiteraient obtenir une ligne de crédit pour financer le voyage et ce à des conditions particulières.

L'inscription sera définitive dès le paiement du 1^{er} acompte. Le nombre de places est strictement limité et il est donc vivement recommandé de s'inscrire au plus tôt.

Les places seront attribuées par ordre d'inscription. Le cas échéant, une liste d'attente sera constituée.



AGENDA NOVEMBRE - DÉCEMBRE 1999

À INSCRIRE DÈS À PRÉSENT DANS VOS AGENDAS

Novembre 1999

- mardi 9 novembre : palais littéraire et artistique de M. Pierre-Etienne de Fays
- mercredi 17 novembre : avant-première spéciale Jeune Barreau de Mata-Hari
- les 18, 19, 25 et 26 novembre : représentations de Mata-Hari au Palais
- mardi 23 novembre : dîner des anciens présidents
- mercredi 24 novembre : déjeuner avocats - magistrats

Décembre 1999

- mercredi 1er décembre : goûter de la St. Nicolas
- jeudi 2 décembre : conférence Berryer
- mardi 7 décembre : tribune des Grandes Conférences : M. André Comte-Sponville
- jeudi 9 décembre : Mini recyclage : «Le règlement des litiges en matière de circulation routière par voie d'arbitrage»
- jeudi 9 décembre : exposition James Ensor
- mercredi 15 et jeudi 16 décembre : spectacle musical : «La Belle & la Bête»
- vendredi 17 décembre : colloque «Actualités du Droit de la santé»

et en bref pour les mois suivants

- vendredi 14 janvier 2000 : séance solennelle de rentrée
- samedi 15 janvier 2000 : Banquet, revue et soirée dansante

- lundi 14 février 2000 : colloque «Pas de liberté pour les ennemis de la liberté ?» Groupements liberticides et droit.
- du dimanche 30 avril au vendredi 12 mai 2000 : voyage en Egypte

PETITES INFORMATIONS

Petites annonces dans «La Conférence»

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désirez louer un bureau, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes...

Merci de faire parvenir vos annonces dactylographiées au secrétariat de la Conférence. Prix exclusivement réservé aux avocats : 1.000 francs pour trois lignes (maximum 75 lettres, signes ou espaces).

Pour toute autre annonce, adressez-vous à RP&C.

Suggestions pour «La Conférence»

Vos suggestions et vos contributions sont les bienvenues. Si vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet, faire connaître une opinion dans le courrier des lecteurs, rédiger un billet d'humeur ou un écho, nous serions heureux de publier votre contribution. Merci de contacter à cet égard Me Loïc Peltzer (tél. : 02/626.22.00 - fax : 02/626.22.55).

Groupements et associations

La Conférence du jeune barreau centralise les demandes de ceux d'entre vous qui désirent se grouper ou s'associer. Si ce service vous intéresse, vous pouvez utilement prendre contact avec le vice-président de la Conférence, Me Xavier Grogard (tél. : 02/736.21.24 - fax : 02/735.91.36).

Service de placement des stagiaires

La Conférence du jeune barreau met à votre disposition un service de placement destiné à centraliser les demandes et les offres de stage au barreau. Pour tous renseignements, merci de prendre contact avec le directeur de la Conférence, Me Jean-Marc Gollier (tél. : 02/538.68.69 - fax : 02/538.68.67).

AVIS À TOUS LES SPORTIFS

Dans le cadre de ses activités sportives, la Conférence vous propose un abonnement à des conditions exceptionnelles au Physical Golden Club (Place du Châtelain n° 33a 1050 Bruxelles).

Le prix est fixé à 10.000* francs, au lieu de 26.700 francs, pour un abonnement d'un an assurance comprise.

Pour bénéficier de cette offre alléchante, il vous suffit de retourner un fax avec vos coordonnées (nom, prénom, adresse, date de naissance) à Pierre Winand, numéro 02/640.10.34. La cotisation, quant à elle, devra être versée au numéro de compte 310-0569572-74, mention Golden club pour le 20 novembre au plus tard.

Passé ces formalités, vous pourrez profiter d'un accès libre jusque 22 heures en semaine et 16 heures les week-ends, à toutes les activités du club : salle de musculation et de fitness, cours collectifs (aerobic, stretching...).

Enfin, après l'effort vous aurez l'occasion de vous prélasser dans les salles de relaxation, saunas, Hammam, bancs solaires.
* ce tarif ne s'applique pas aux personnes ayant déjà été membres du club dans le cadre d'une autre formule.

Association d'avocats établie avenue Louise, 203, dispose de plusieurs bureaux à louer, de dimensions diverses, très lumineux, à des conditions intéressantes.

L'association dispose d'une infrastructure complète (secrétariat, centrale téléphonique, téléfax, bibliothèque, salle de conférence, bureaux de stagiaire, photocopieuse...)

Pour renseignements : Tél: 640.13.73. - Fax : 640.10.34.

Cab.dem. : ass. d'avocats recherche nouvel associé parfaitement bilingue (Fr-Nl) avec possibilité importante de collaboration notamment en matière commerciale, responsabilité et assurances

Association d'avocats Martoye de Joly - Oberwoits - Strypstein, Avenue de Boetendaal 72 • B-1180 Bruxelles • tél. : 02/344.03.91

L'Unité de droit familial de l'ULB organise une journée d'étude relative au aux obligations alimentaires, dans une perspective de réforme : «L'argent pour vivre : une réforme de l'obligation alimentaire». Seront abordés les enjeux suivants : la détermination objective du montant des pensions alimentaires, l'obligation naturelle et la hiérarchie des obligations alimentaires et la question du recouvrement effectif des pensions complémentaires.

Date : le 19 novembre 1999.

Pour tous renseignements, veuillez contacter Mme Nouara Chaoui, Secrétaire du Centre de droit privé de l'ULB. tél. : 02/650.38.72. fax : 02/650.38.69. E-mail : nchaoui@ulb.ac.be.

Vous êtes inquiets pour l'avenir ? Vous avez une bonne clientèle commerciale mais envie de travailler en équipe pour vous faciliter le travail ? Vous cherchez un environnement de travail agréable et une organisation pas trop compliquée mais performante ? Alors nous pourrions peut-être trouver des atomes crochus. Nous cherchons confrères, bons juristes, sympathiques, d'âge mûr et expérimenté pour se joindre à nous et agrandir l'équipe. Nous offrons une belle implantation de prestige à l'avenue Louise, des bureaux confortables et conviviaux, une bonne infrastructure existante. Nous serons heureux de trouver de nouveaux futurs associés francophones et néerlandophones qui croient comme nous que l'union fait la force. Prenez contact avec nous : tél. : 648.09.70.

Cotisations

Le paiement d'une cotisation permet de participer à l'ensemble des activités de la Conférence et de bénéficier, pour la plupart d'entre elles, de prix réduits. En outre, seuls les membres effectifs en règle de cotisation sont admis à participer aux élections en fin d'année.

Pour l'année judiciaire 1998-1999, les cotisations sont les suivantes :

membres effectifs : • avocats stagiaires : 500 francs

• avocats inscrits au tableau :

- moins de 10 ans de barreau : 1.900 francs

- 10 ans de barreau et plus : 2.900 francs

membres affiliés : • conjoints non avocats de membres effectifs :

- conjoints non avocats d'avocats stagiaires : 500 francs

- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 1.900 francs

• membres de la communauté judiciaire : 3.400 francs

• autres sympathisants : 3.900 francs

A verser au compte n° 630-0215121-34

AGENDA

DES FOURNISSEURS ET SERVICES SPÉCIALISÉS

LOGICIELS SPÉCIALISÉS

AISE CENTER **MEMLEX**
(AVOCATS)

DO5 • NOVELL • WINDOWS • OS/2

Chaussée Solvay 4 • 6061 Montignies-sur-Sambre
Tél. : 071/30 36 15 • Fax : 071/30 70 22
E-mail : aiscen@ibm.net

Avonca

La qualité à la portée de tous

sa TOP SYSTEM

112 Bd Lambert • 1030 Bruxelles
Tél. : 02/242 95 25 • Fax : 02/216 58 69
<http://www.avonca.be>
E-mail : avonca@topsystem.be

CICERO
LawPack

N°1 des logiciels pour avocats

Voir annonce page 20

INFORMA Europe
Lovegenstraat 8 • 1861 Wolvenstem
N° vert : 0800 91 080
Fax : 02/272 03 85

SERVISOFT
plus

Logiciel intégré sous Windows
Distribué par SERVISOFT sprl
Rue de la Semence 29 bte 8 • 1080 Bruxelles
Tél. : 075/27 63 12 • Fax : 02/415 81 77
E-mail : servisoft@servisoft.be
<http://www.servisoft.be>

EXel
Win

LA solution informatique
pour la gestion
de votre cabinet
d'avocat

PYRAMIQUE SA
Rue aux Laines, 8 - B1000 Bruxelles
Tél 02/503 39 87

TRADUCTEURS JURÉS

Alias
Languages

Toutes langues - délais rapides

101 Bld Saint-Michel • 1040 Bruxelles
Tél. : 02/735 55 95 • Fax : 02/733 67 28
E-mail : info@aliaslanguages.be

Chavanal
TRANSLATION

Toutes traductions jurées ou non
toutes langues
vankaijenbergh - lanciers

Chaussée d'Alphonse 848 • B-1180 Bruxelles
Tél. : 02/376.10.98 • Fax : 02/376.94.30

FOURNITURES DE BUREAU

S.A. ODENDHAL

Tout pour le bureau

65b Rue de la Régence
1000 Bruxelles
Tél. : 02/512 43 83 • Fax : 02/511 42 93
E-mail : odendhal@skynet.be

RESTAURANT



La Tour D'y Voir

*A 5 minutes à pied
du palais de Justice,
au cœur du Grand Sablon,
dans une chapelle du XIV siècle !*

1^{er} étage, galerie - LES VIEUX SABLONS -
Place du Grand Sablon, 8/9 • 1000 Bruxelles
Tél. : 02/511 40 43 • Fax : 02/511 00 78

TRAITEUR

LES FRERES

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél. : 02/736 60 40 • Fax : 02/736 67 00

INTERNET BANKING



DÉTECTIVE

GOFFIN & ASSOCIÉS

Groupeement de Détectives Privés

Détectives privés agréés par
le ministère de l'Intérieur

16 av. Winston Churchill, bte 10 • 1180 Bruxelles
Tél. : 02/346 61 05 • Fax : 02/345 47 14
E-mail : goffin.associes@skynet.be

ARCHIVAGE

Archivage externe

Hays Information
Management nv.s.a.

147 Woluweaan • 1831 Diegem
Tél. : 02/712 20 20 • Fax : 02/712 20 39

DESTRUCTION D'ARCHIVES

Shred-it

Unique en Belgique
Destruction d'archives sur site

Chaussée de Waterloo 1379 • 1180 Bruxelles
Tél. : 0800/25052 • Fax : 02/375 23 35
E-mail : shredit@skynet.be

SERVICE COURRIER

Hays DX

3 Place Thomas Balis • 1160 Bruxelles
Tél. : 02/660 21 21 • Fax : 02/660 22 33

Luxe, calme et volupté



artex



Laque métallisée et intérieur cuir, ABS, double airbag, airbags latéraux, Traction Control System, verrouillage centralisé télécommandé, système antivol par clé codée, cruise control, airco automatique avec filtre à pollen, réglage électrique de la colonne de direction, siège conducteur réglable électriquement (avec double mémoire), sièges avant chauffants, radio RDS avec changeur 6 CD... la Legend est conçue autour d'un objectif limpide: tout vous donner.

Honda Legend • 3.5i V6 VTEC • 1.695.000 BEF 21 % TVAC (42.017,95 €)

LEGEND



HONDA

F i r s t m a n . t h e n m a c h i n e

Autos Sélection

Rue Vanderkindere 240
1180 Bruxelles
02/346.70.03

Belgica Auto

Chaussée de Vleurgat 73
1050 Bruxelles
02/640.91.30

Ring Motor

Rue Scheutveld 69
1070 Bruxelles
02/524.16.14

Woluwe Motor

Rue Sombre 28
1200 Bruxelles
02/771.36.85